

2022

TRAVAIL

FORMER LES FORCES DE SÉCURITÉ À L'ACCUEIL DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

**BILAN DU PROJET RÉGIONAL
DE FORMATION 2021-2022**



ÉDITO

En 2021, 122 femmes décédaient des suites de violences conjugales et douze enfants succombaient aux blessures des agresseurs. 75 % des meurtriers – déjà connus des services de police et de gendarmerie – l'étaient pour des faits de violences conjugales.

Chaque année, lorsqu'on dresse l'angoissant bilan des féminicides survenus les douze mois précédents, l'ampleur des chiffres et la liste des mêmes statistiques concernant les conjoints ou ex-conjoints meurtriers, suscitent une douloureuse indignation que nous nous gardons bien de dissimuler : elle doit constituer un moteur puissant pour faire évoluer les mentalités et empêcher la banalisation de ces crimes.

Cette indignation mobilise depuis toujours les associations de lutte contre les violences faites aux femmes. Cette même indignation s'est emparée des réseaux sociaux à l'automne 2017, suite à l'affaire Weinstein. C'est elle qui, petit à petit, aide à éclairer les consciences sur le caractère systémique de ces violences et incite les pouvoirs publics à mettre en place des mesures pour les endiguer. Pourtant, malgré une certaine libération de l'écoute, moins d'une femme sur cinq dépose plainte pour violences conjugales... Face à ce constat implacable, quelles ultimes barrières faire tomber alors que plus de 200 000 femmes sont concernées chaque année ?

En 2019, le Centre Hubertine Auclert a piloté un diagnostic dans trois commissariats de police de Paris et de la petite couronne sur les conditions d'accueil et de prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, à la demande de la préfecture de police de Paris. L'une des principales

recommandations formulées à l'issue de cette enquête concernait **le renforcement de la formation des services de police à la prise en compte de la spécificité et de la dangerosité des situations de violences conjugales.**

Dans la continuité des actions fortes engagées en matière de lutte contre les violences faites aux femmes par la Région Île-de-France et le Centre Hubertine Auclert et face aux résultats de l'enquête, la Présidente de Région, Valérie Pécresse, a souhaité financer la mise en place d'un projet de formation en direction de l'ensemble des forces de sécurité sur le territoire francilien. C'est une première pour une collectivité locale. Cette expérimentation exemplaire a aujourd'hui vocation à être déployée partout en France et inspirer nos responsables politiques

Je vous invite à découvrir dans le rapport de ce projet pionnier nos dix recommandations pour améliorer la formation des forces de sécurité sur les violences conjugales. Vous y retrouverez également de nombreux témoignages de professionnel·les pour illustrer ce bilan : souvent édifiants, parfois émouvants, toujours éclairants, ils légitiment, si besoin était, le besoin pérenne de formation afin de continuer cet indispensable travail de renforcement des compétences. L'objectif est simple et concret : mieux accueillir, orienter et protéger les femmes victimes de violences.

Marie-Pierre Badré

*Présidente du Centre Hubertine Auclert –
centre francilien pour l'égalité femmes-hommes*

SOMMAIRE

ÉDITO 1

INTRODUCTION 4

1

UN PROJET RÉGIONAL UNIQUE DE FORMATION DES FORCES DE SÉCURITÉ SUR LES VIOLENCES CONJUGALES 6

Un projet multi-partenarial s'appuyant sur des associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes 7

Des associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales en Île-de-France 7

Le public cible : les agents et agentes de la police nationale, de la gendarmerie et des polices municipales 8

Un objectif : renforcer le réseau au niveau local pour mieux se connaître, mieux accompagner et orienter les victimes 9

Un contenu de formation adapté au public et basé sur l'expérience des associations face aux violences conjugales 10

La coordination par l'ORVF du Centre Hubertine Auclert : organiser, animer, documenter, valoriser 11

Un positionnement institutionnel « carrefour » 11

Une mise en commun des pratiques et des savoirs pour des formations efficaces et adaptées 11

Le suivi et l'évaluation du projet : garantir un cadre commun et rendre compte de la bonne réalisation du projet régional 12

2

UNE MONTÉE EN COMPÉTENCES DES FORCES DE SÉCURITÉ SUR LES VIOLENCES CONJUGALES 13

Un projet ambitieux qui répond à des besoins importants 14

L'impact à court terme : des stagiaires nombreuses et nombreux, divers et satisfaits 14

À moyen terme : des acquis renforcés 22

Autres indicateurs d'impact 23

Un projet de formations qui remplit ses trois objectifs et fait émerger de nouveaux besoins 25

Objectif 1 : Bien comprendre les violences conjugales et leurs spécificités 25

Objectif 2 : Bien accueillir les victimes et faciliter l'émergence de leur parole 28

Objectif 3 : Bien orienter les victimes et développer une approche partenariale, multiprofessionnelle, de la lutte contre les violences et de la prise en charge des victimes 31

3

DIX RECOMMANDATIONS POUR AMÉLIORER LA FORMATION DES FORCES DE SÉCURITÉ SUR LES VIOLENCES CONJUGALES 34

Financer durablement la formation des forces de sécurité 35

Garantir les conditions de réussite des formations 35

Transmettre par la formation, une grille de compréhension
complète des violences conjugales 36

Améliorer l'accueil des victimes et des enfants co-victimes 36

Outiller les forces de sécurité pour les interventions à domicile
en cas de violences conjugales 37

Transmettre les informations nécessaires à la protection des victimes 37

Systematiser une évaluation précise du danger 38

Mieux articuler les décisions de justice et les pratiques
des forces de sécurité 38

Intégrer les forces de sécurité dans un réseau de partenaires
pluriprofessionnels spécialistes de l'accompagnement
des femmes victimes de violences 39

Garantir aux victimes une orientation adéquate 39

—
ANNEXE 40



—

INTRODUCTION



INTRODUCTION

Mi-2018, la préfecture de police de Paris commande un diagnostic collaboratif à l'Observatoire régional des violences faites aux femmes (ORVF) du Centre Hubertine Auclert. Ce diagnostic a pour objectif d'évaluer et d'identifier les difficultés, les besoins et les bonnes pratiques concernant les modalités de d'accueil et de prise en charge dans trois commissariats de Paris et de petite couronne, des femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles¹.

L'analyse met en évidence que les conditions dans lesquelles les femmes victimes sont accueillies (lorsqu'elles poussent la porte d'un commissariat ou d'une brigade de gendarmerie et/ou lorsque les forces de sécurité poussent la porte de chez elles) sont déterminantes tant dans leur parcours judiciaire, que pour assurer leur protection. Dans cette perspective, le rapport souligne les trois enjeux cruciaux que sont :

- / **la bonne compréhension des violences conjugales et de leurs mécanismes ;**
- / **l'importance d'une évaluation rigoureuse du danger** auquel est confronté la victime ;
- / **la nécessité d'une orientation adaptée.**

La conclusion du diagnostic, accompagnée d'une série de préconisations, invite à mettre en place des programmes de formation comme levier d'amélioration des pratiques.

/ **Développer un plan de formation continue** sur les violences conjugales (et sur les violences sexuelles) **par commissariat** chaque année **pour tous les services**, y compris les brigades police secours de nuit, les personnels d'accueil, tous les services enquêteurs.

/ Inclure le volet sur l'impact des violences conjugales **sur les enfants**.

/ Inclure le volet sur les **différentes formes de violences** sexistes et sexuelles, **y compris la prostitution, les cyberviolences².**

La réalisation de ce diagnostic débouche, le 20 novembre 2019 dans le contexte du Grenelle des violences conjugales, sur l'organisation par le Centre Hubertine Auclert d'une journée de rencontre interprofessionnelle intitulée « Comment améliorer les conditions du

dépôt de plainte pour les femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelle ? », afin d'élargir les échanges autour des outils et des préconisations développées dans le rapport.

C'est dans la lignée de ces travaux que la Région Île-de-France décide **à l'automne 2020, de voter une enveloppe exceptionnelle de 200 000 euros³ dédiée à la formation des forces de sécurité en Île-de-France**. Pour la première fois en France à cette échelle, un conseil régional investit massivement pour mettre en place, sur l'ensemble de son territoire, un projet de formation des agents et agents de police, de gendarmerie et de polices municipales à l'accueil, au recueil de la parole, et à l'orientation des femmes victimes de violences conjugales. C'est au Centre Hubertine Auclert, et à l'ORVF en particulier, qu'est confiée la mise en œuvre de cette mission.

Au fil du rapport, les acronymes suivants seront employés :

- / **PM** : polices municipales
- / **PN** : police nationale
- / **GN** : gendarmerie nationale
- / **OP** : ordonnance de protection
- / **TGD** : téléphone grave danger
- / **BAR** : bracelet antirapportement

Précision terminologique

Compte tenu du fait que les femmes subissent des violences conjugales de manière disproportionnées par rapport aux hommes, et que les agresseurs sont dans leur immense majorité des hommes, ce rapport d'évaluation, pour être en adéquation avec ces statistiques, adopte la terminologie « femmes victimes » et « auteur », sans omettre qu'une partie des hommes peut-être également victime de violences conjugales.

1 Synthèse du diagnostic collaboratif sur l'accueil des femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles et l'évaluation du danger dans trois commissariats de Paris et de la petite couronne, Centre Hubertine Auclert et préfecture de police de Paris, Septembre 2019. <https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/laccueil-des-femmes-victimes-de-violences-conjugales-et-sexuelles>

2 Ibid.

3 En deux attributions : une première de 11 840 € votée le 23 septembre 2020, puis une seconde de 188 160 € votée le 18 novembre 2020. À cette enveloppe régionale s'ajoute une contribution du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) de 10 000 €.

**UN PROJET RÉGIONAL
UNIQUE DE FORMATION
DES FORCES DE
SÉCURITÉ SUR LES
VIOLENCES CONJUGALES**

UN PROJET MULTI-PARTENARIAL S'APPUYANT SUR DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Des associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales en Île-de-France

Pour animer les formations, le Centre Hubertine Auclert a sélectionné (via deux appels à projets) **20 associations franciliennes spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, implantées sur l'ensemble des huit départements du territoire francilien.**

Le choix du recours à des associations spécialisées locales d'aide aux victimes pour animer ces formations répondait à deux objectifs majeurs :

/ **faciliter la compréhension des spécificités des violences conjugales** à travers le partage d'expertise d'acteurs et d'actrices professionnelles qui écoutent, hébergent et accompagnent des femmes victimes de violences conjugales au quotidien (mécanismes des violences, conséquences des violences, difficultés dans les démarches engagées, etc.) ;

/ **identifier et mieux connaître au niveau local les associations du territoire** vers lesquelles les forces de sécurité peuvent orienter les victimes et faciliter l'établissement de liens de partenariat pérennes.

La sélection des associations spécialisées s'est appuyée sur **plusieurs critères**, mentionnés dans le cahier des charges :

/ avoir une expertise du sujet, notamment à travers une activité d'accompagnement de victimes de violences conjugales et une bonne connaissance du réseau local d'acteurs et d'actrices ;

/ avoir une expérience dans la formation professionnelle, idéalement avec la police ;

/ s'inscrire dans une perspective féministe qui articule les enjeux d'inégalités femmes-hommes avec ceux de la lutte contre les violences conjugales.

Par ailleurs, le Centre Hubertine Auclert a attaché une attention particulière à la répartition géographique des associations retenues, afin de couvrir l'ensemble des départements d'Île-de-France et la diversité de ses territoires.

Une grande majorité de ces associations locales appartient à l'un ou l'autre des deux principaux réseaux nationaux spécialisés dans la lutte contre les violences faites aux femmes : la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF) qui gère le 3919, ou la Fédération nationale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FNCIDFF). Ces associations sont composées d'experts et d'expertes de plusieurs domaines professionnels (juristes, psychologues, travailleurs ou travailleuses sociales, santé) et accompagnent les victimes dans différentes démarches selon leur domaine de compétences.

4

Les personnes en posture d'animation des formations étaient dans leur très large majorité des femmes. Seul deux hommes sont intervenus, ponctuellement, dans l'animation des modules à travers leur poste d'intervenant social en commissariat (ISC) et leurs liens privilégiés avec l'association intervenante. Le rapport utilisera donc l'expression générique « les formatrices » pour respecter ce rapport statistique.

5

Pour une présentation plus détaillée des associations, voir la partie Annexe p. 41.

Les sessions de formation sont animées le plus souvent en binôme par ces formatrices⁴ variées, qui ont chacune une expérience dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et une bonne connaissance du réseau local des acteurs et actrices parties prenantes de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Les 20 associations locales impliquées dans le projet régional de formation des forces de sécurité en Île-de-France, entre la fin mai 2021 et la fin mai 2022⁵

- / Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) 75
- / CIDFF 92 Nord
- / CIDFF 92 Sud
- / CIDFF 93
- / CIDFF 94
- / Le Centre Flora Tristan
- / Le Collectif féministe contre le viol (CFCV)
- / Droits d'urgence
- / Du côté des femmes
- / Elle's Imagine'nt
- / En avant toute(s)
- / L'Escale – Solidarité Femmes
- / Femmes pour le dire femmes pour agir (FDFA)
- / Femmes Solidarité 91 – Association Communauté Jeunesse
- / La Maison des femmes de Saint-Denis
- / Paroles de femmes – Le Relais
- / SOS Femmes 93
- / Tremplin 94 Solidarité Femmes
- / Union régionale solidarité femmes Île-de-France (URSF IDF)
- / Women safe & children

Le public cible : les agents et agentes de la police nationale, de la gendarmerie et des polices municipales

Pour atteindre un réel changement de pratiques et d'échelles dans les commissariats et les brigades de gendarmerie, le choix est fait, dès l'appel à projet, de **s'adresser à un public le plus large possible. Réunir des stagiaires de services variés permet d'acculturer l'ensemble des équipes** à la problématique des violences conjugales — au-delà des premiers concernés que peuvent être les services de prise de plainte ou

d'intervention à domicile. Cette approche au sein d'une même structure rend également possible les échanges d'information ou de bonnes pratiques, et plus généralement une meilleure compréhension entre des services qui n'ont parfois que peu d'interactions directes. Un bénéfice également remarqué par les stagiaires :

« [Les formations permettent de] connaître les professionnels sociaux, mais aussi pouvoir échanger entre policier de voix publiques et ceux des plaintes/bureaux. »

Questionnaire, stagiaire police nationale, 75

Ce choix de former directement les agents et les agentes, quels que soient leurs liens et contacts avec les femmes victimes (accueil et pré-accueil, police secours, plaintes, brigade locale de protection des familles, service d'enquête ou de prévention, le 17, etc.) s'inscrit dans une volonté de construire un changement effectif, direct, des pratiques de terrains des stagiaires.

Pour s'adapter toujours plus aux réalités du terrain, **plusieurs formations spécifiques ont été proposées aux équipes de nuit**, qui ont souvent moins accès à la formation, tout en étant des actrices clés sur cette thématique.

Enfin, en parallèle, le Centre Hubertine Auclert a mobilisé ses collectivités membres⁶ pour associer à ce projet de formation, dans des sessions spécifiques, les agents et agentes de PM⁷, dont les attributions peuvent couvrir le sujet des violences conjugales.

Un objectif : renforcer le réseau au niveau local pour mieux se connaître, mieux accompagner et orienter les victimes

L'intervention auprès des forces de sécurité d'associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et implantées localement sur un territoire a toute sa pertinence pour améliorer l'accueil des victimes. **Les agents et agentes des forces de sécurité identifient ainsi clairement les structures actives sur leur territoire**, les spécificités de chacune et les personnes mobilisées. **Elles et ils peuvent alors orienter les victimes en connaissance.**

Ces formations renforcent donc le réseau des professionnels actifs et actives sur le sujet de la lutte contre les violences faites aux femmes, en invitant à créer des liens pérennes au-delà du temps de formations et au-delà des catégories professionnelles.

« [J'ai appris que] le travail pour le rétablissement de la victime se fait en équipe. »

Questionnaire, stagiaire police nationale, 78.

En encourageant la tenue des formations directement sur le lieu d'accueil des victimes, le projet a également favorisé une meilleure interconnaissance, pour les associations et pour les forces de sécurité, **des besoins, contraintes et réalités de chacune des parties prenantes** pour mieux travailler ensemble. Cela a également permis d'avoir une plus grande disponibilité des stagiaires. Les formatrices ont ainsi pu mieux comprendre l'organisation d'un commissariat ou d'une brigade, les espaces dans lesquels les victimes étaient accueillies, etc. et donner quelques conseils pour faciliter le parcours des victimes.

Enfin, quand les formations se sont déroulées sur place, elles ont pu être l'occasion de faire intervenir des personnes ressources propres aux forces de sécurité, comme par exemple les intervenants ou intervenantes sociales en commissariat (ISC) et les psychologues en commissariat (quand le poste existe), qui ne sont pas toujours bien identifiées.

Conclusion

Le projet régional a donc fait **d'une approche collective et coopérative un de ses objectifs premiers**. Le succès de la prise en charge des victimes de violences conjugales passe entre autres par la qualité des liens entre les différents acteurs et actrices locales, au-delà de leurs institutions d'appartenance et de leurs réseaux habituels. L'appel au renforcement du caractère partenarial de la lutte contre les violences conjugales émis lors du Grenelle sur les violences conjugales et porté par le diagnostic collaboratif commandé par la préfecture de police de Paris se voit ici pleinement intégré.

6

Le réseau TFE « Territoires franciliens pour l'égalité » réunit les collectivités franciliennes membres du Centre Hubertine Auclert (111 au 1^{er} août 2022) : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/cartographie-collectivites-membres-du-centre-hubertine-auclert>

7

Le Centre Hubertine Auclert a publié du 20 mai au 4 juin 2021 un appel à manifestation d'intérêt auprès de ses collectivités membres pour la formation de leurs effectifs de PM. Pour plus de détails, voir : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/appel-a-manifestation-d-interet-formation-des-polices-municipales-IDF>

UN CONTENU DE FORMATION ADAPTÉ AU PUBLIC ET BASÉ SUR L'EXPÉRIENCE DES ASSOCIATIONS FACE AUX VIOLENCES CONJUGALES

Le contenu de la formation se fonde sur l'analyse produite dans le diagnostic collaboratif précédemment évoqué. Pour permettre que la formation agisse comme un facteur direct de changement des pratiques des stagiaires, **un module pilote d'une journée a été conçu autour de trois grands objectifs concrets**, qui collent au plus près des missions et des problématiques rencontrées par les stagiaires :

- / bien comprendre les violences conjugales et leurs spécificités ;
- / bien accueillir les victimes de violences conjugales (et/ou sexuelles), recueillir et faciliter leur parole ;
- / bien orienter des victimes et développer une approche partenariale de la lutte contre les violences conjugales.

Co-créé par Centre Hubertine Auclert et les associations Du Côté des Femmes⁸ et Elle's Imagine'nt⁹, le module pilote se décline en plusieurs outils :

- / un plan masse synthétisant chacune des huit séquences ;
- / un scénario pédagogique indicatif proposant des outils et une marche à suivre dont les formatrices sont invitées à s'inspirer ;
- / un diaporama au format PowerPoint.

Il a été testé lors de formations initiales auprès des forces de sécurité, co-animées en binôme par des formatrices issues des trois structures au premier semestre 2021 dans le commissariat de police du 16^e arrondissement de Paris (75) et au sein de la brigade de gendarmerie de Persan (95).

Le scénario pédagogique et le diaporama toutefois ne sont qu'une proposition pédagogique : les 20 associations retenues lors des deux appels à projets n'étaient pas tenues de les utiliser. Elles ont pu, si elles le souhaitaient, privilégier d'autres outils ou organisations des contenus lors de leurs interventions, dans le respect de leur liberté pédagogique.

Dans tous les cas, la formation intègre des éléments de connaissances, outils et bonnes pratiques permettant une réponse optimale aux trois objectifs, **en s'appuyant sur des sources plurielles** :

- / l'expertise tirée de la pratique professionnelle de l'accompagnement des victimes (travail psychosocial, connaissance des partenaires juridiques et de santé locaux) qu'ont développé les associations ;
- / les apports scientifiques de la psychologie et de la neurologie, du droit, de la sociologie et de la démographie. Pour ces dernières, cela se traduit notamment par l'intégration de multiples études et enquêtes statistiques, nationales et internationales.

Enfin, les formations ont été affinées tout au long du projet, dans le cadre des temps d'échanges de pratiques entre formatrices, animés par le Centre Hubertine Auclert (voir p.11). Une validation du contenu a par ailleurs été octroyée par la préfecture de police de Paris (pour Paris et la petite couronne) et la direction générale de la police nationale (pour la grande couronne) ; **afin de rendre la formation certifiante pour les agents et agentes affiliées qui en bénéficieraient.**

8

Site internet de l'association : <https://www.ducotedes-femmes.asso.fr/>

9

Site internet de l'association : <https://ellesimaginent.fr/>

LA COORDINATION PAR L'ORVF DU CENTRE HUBERTINE AUCLERT : ORGANISER, ANIMER, DOCUMENTER, VALORISER

Un positionnement institutionnel « carrefour »

Le Centre Hubertine Auclert travaille tant sur la production d'expertise que sur la diffusion de cette expertise, à travers notamment la production régulière de contenus pédagogiques. Sur le modèle de travaux couplant une étude sur le cybersexisme et l'élaboration et l'animation d'une formation sur cette même thématique auprès d'un public professionnel, le projet régional de formation des forces de sécurité trouve son origine tant dans le diagnostic collaboratif précédemment cité que dans l'expertise du Centre sur la thématique des violences faites aux femmes.

Par ailleurs, cette fonction de centre de ressources alimente un réseau réunissant entre autres des associations de tous les territoires franciliens. Le portage du projet régional par le Centre Hubertine Auclert offre donc une occasion unique à cette échelle pour renforcer les liens entre les associations spécialisées.

Ces liens professionnels ne sont pas limités aux membres du réseau, et incluent tous les acteurs et actrices des champs de la lutte contre les violences faites aux femmes. Des liens avec les forces de sécurité sont réguliers, comme en témoigne le diagnostic collaboratif réalisé pour la préfecture de police de Paris en 2019 ou le partenariat établi entre la Région de gendarmerie d'Île-de-France et le Centre

Hubertine Auclert en 2020 pour la formation des référents et référentes violences intra-familiales.

Cette triple connaissance des besoins, du territoire, et des actrices et acteurs a été une source de réussite du projet, permettant aux formations de se dérouler dans les meilleures conditions.

Une mise en commun des pratiques et des savoirs pour des formations efficaces et adaptées

La coordination globale du projet a également impliqué la mise en place d'espace de travail commun pour les formatrices des associations.

Sept temps d'échanges de pratiques, animés par l'équipe du Centre Hubertine Auclert et réunissant les formatrices ont eu lieu tout au long du projet. Ils étaient l'occasion de faire vivre le collectif de formation réparti sur tout le territoire francilien, et pouvant rencontrer des situations diverses que l'intelligence collective peut éclairer. Espaces de dialogues et d'échange d'expériences, les contenus de ces temps ont été pensés pour outiller les formatrices, à partir des besoins exprimés, afin qu'elles soient en mesure de réinvestir les échanges et les outils très directement dans les formations du projet.

10

Les formations se sont déroulées jusqu'au 31 mai 2022. Un événement de présentation officiel des résultats du projet et de la publication du rapport éponyme est organisé le lundi 10 octobre 2022 au sein du conseil régional d'Île-de-France, à Saint-Ouen-sur-Seine. Voir <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/evenerment-former-les-forces-de-securite-a-l-accueil-des-femmes-victimes-de-violences>

En visio-conférence, **les professionnelles ont donc régulièrement échangé sur des points méthodologiques** (méthodes et outils pédagogiques, posture de formatrice, compréhension et réponse aux résistances, etc.), **ainsi que sur des sujets d'expertise** (intégrer les cyberviolences conjugales ou le sujet des femmes en situation de handicap dans les formations, appréhender les centres de prises en charge des auteurs de violences conjugales ou les spécificités des missions des PM, etc.). Elles ont également pu proposer des recommandations, sur la base de leurs pratiques, pour la formation et pour les pratiques des équipes de police et de gendarmerie.

En parallèle, **une boîte à outil virtuelle** (via le logiciel Trello) était animée et régulièrement mise à jour par l'équipe du Centre Hubertine Auclert, mais également par les formatrices. S'y retrouvaient les contenus de formations, des outils pédagogiques variés et innovants à disposition des professionnelles, ou encore tous les outils facilitant le suivi administratif et financier.

Le suivi et l'évaluation du projet : garantir un cadre commun et rendre compte de la bonne réalisation du projet régional

Le rôle de coordination a également permis au Centre Hubertine Auclert de développer un regard global sur le projet dans son ensemble.

Pour analyser la pertinence des outils mobilisés et des pratiques de formation choisies, outre les échanges lors des temps d'échanges de pratiques et la conduite d'un bilan collectif avec les associations, **des outils communs d'évaluation des formations ont été mis en place**. Ils ont pris la forme de deux questionnaires, systématiquement distribués aux stagiaires à chaud à la fin de la formation, puis autant que possible à froid plusieurs mois plus tard.

Le Centre Hubertine Auclert a également assuré **18 séances d'observations des formations**, au minimum une par association, et en portant une attention spécifique à rencontrer tous les publics (PN, GN et PM) sur l'ensemble des huit départements.

Ces éléments permettent au Centre Hubertine Auclert de produire une analyse fine du projet régional et de proposer, sous la forme d'un rapport d'évaluation écrit, une perspective en termes de résultats, quelques mois seulement après la fin des formations¹⁰.

Conclusion

À travers cette mission de coordination, le Centre Hubertine Auclert a pu **garantir à la fois l'unité et la diversité** du projet de formation, en assurant une réflexion et une amélioration des pratiques en continu pour toutes et tous. L'expérience réalisée démontre la valeur d'un fonctionnement collectif et coopératif, où les expériences et expertises des formatrices sont partagées et valorisées. Le modèle commun est ainsi enrichi par les spécificités des différentes parties prenantes.

(12) CENTRE HUBERTINE AUCLERT
Centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes



—

**UNE MONTÉE
EN COMPÉTENCES**
DES FORCES DE
SÉCURITÉ SUR
LES VIOLENCES
CONJUGALES

Plusieurs niveaux de lecture sont nécessaires pour appréhender quantitativement la réalité du projet régional et analyser ses répercussions, à court comme à moyen terme. Les résultats présentés dans ce chapitre tentent d'en montrer toutes les facettes. Pour rappel et pour éclairer les données à suivre, le projet a :

- / duré **une année**, entre le 21 mai 2021 et le 31 mai 2022 ;
- / concerné les **huits départements franciliens** ;
- / bénéficié d'un financement à hauteur de **200 000 euros** par la Région Île-de-France ;
- / impliqué, en sus du Centre Hubertine Auclert, plus de **20 associations locales spécialisées** dans l'accompagnement des victimes de violences conjugales ;
- / mobilisé près de **40 formatrices**, et près d'**une dizaine de coordinatrices** au sein des associations locales.

UN PROJET AMBITIEUX QUI RÉPOND À DES BESOINS IMPORTANTS

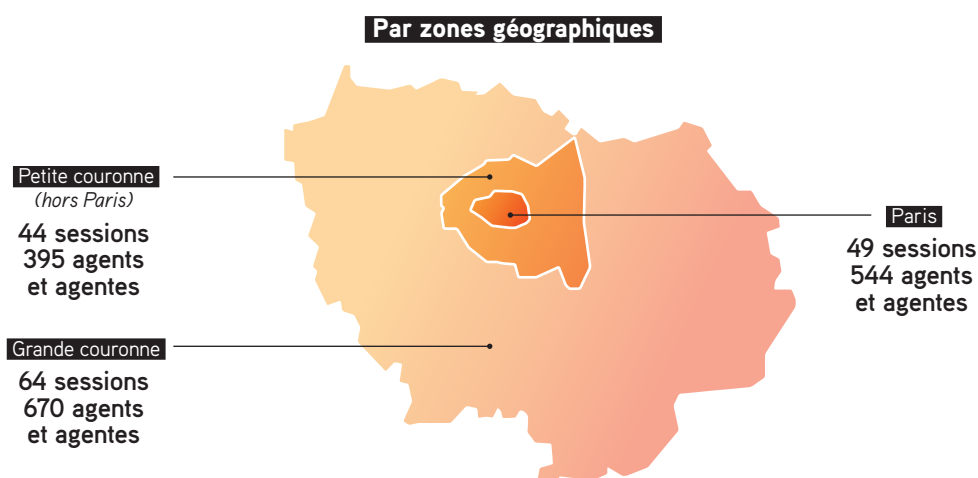
L'impact à court terme : des stagiaires nombreuses et nombreux, divers et satisfaits

DES CHIFFRES POUR DONNER LA RÉALITÉ DU PROJET

Au regard des moyens mobilisés et disponibles, le nombre de formations réalisées et le nombre de stagiaires formés est une réussite. Ces deux données s'élèvent, respectivement, à **157 formations** pour **1 609 personnes formées**. On peut donc considérer qu'il y avait, en moyenne :

- / **13 formations par mois** d'organisées, soit environ **trois formations chaque semaine** ;
- / **10,2 stagiaires** présents et présentes à **chaque formation**.

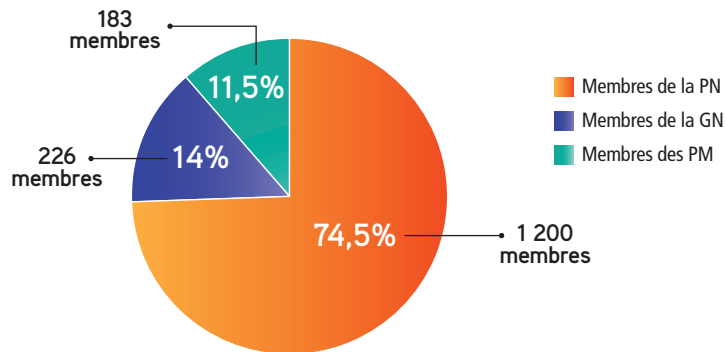
Une première répartition plus détaillée peut être établie de la façon suivante :



Ces données témoignent de l'ampleur importante du projet. Il est également intéressant d'observer ces données en utilisant d'autres critères.

Par corps de métier

À l'échelle régionale, on observe une très large majorité de stagiaires issus de la PN, devant celles et ceux issus de la GN et des PM.



En croisant corps de métier et géographie

	Police nationale	Gendarmerie nationale	Polices municipales	TOTAUX
Paris (75)	544	-	-	544
Seine et Marne (77)	83	66	14	163
Yvelines (78)	174	16	-	190
Essonne (91)	58	57	19	134
Hauts-de-Seine (92)	174	-	53	227
Seine-Saint-Denis (93)	32	-	52	84
Val-de-Marne (94)	84	-	-	84
Val-d'Oise (95)	51	87	45	183
TOTAL ÎLE-DE-FRANCE	1 200	226	183	1 609

L'examen détaillé des données laisse apparaître **des disparités parfois importantes d'un territoire à l'autre, ou d'un corps de métier à l'autre**. Trois types de facteurs d'explications peuvent être mis en avant :

Relatifs aux associations

/ La densité de la couverture régionale par les associations spécialisée est encore inégale d'un territoire à l'autre, créant *de facto* une inégalité avant même le lancement du projet régional.

/ Par ailleurs, toutes les associations spécialisées d'Île-de-France n'ont pas répondu (par manque de temps, de ressources humaines, d'expérience dans la formation professionnelle) à l'appel à projets, créant — malgré toute l'attention portée à la question par le Centre Hubertine Auclert — des déséquilibres entre les territoires.

Relatifs aux forces de sécurité

/ La nature des liens entre les associations et les forces de sécurité au niveau local est variable d'un territoire à l'autre. Quand certaines structures avaient déjà l'habitude de travailler ensemble, d'autres ont dû prendre le temps d'établir des relations de travail et des liens de confiance. C'est autant de temps en moins pour organiser les formations.

/ Selon les modalités de convocation des stagiaires prévues localement, la mobilisation massive des agents et des agentes a parfois été plus complexe que prévu, obligeant à reporter, décaler, ou animer des formations pour des groupes plus petit qu'initialement espéré.

Relatif à la temporalité du projet

/ L'épidémie de Covid-19, qui a de nombreuses reprises a contraint associations et forces de l'ordre à des aménagements (report ; jauges dans les salles, surtout lorsque n'y a pas de possibilité d'aérer ; mobilisation plus difficile dans un contexte de reprise d'activité ; absences dues au Covid-19, etc.), explique à la fois certaines disparités et la faible participation générale par session.

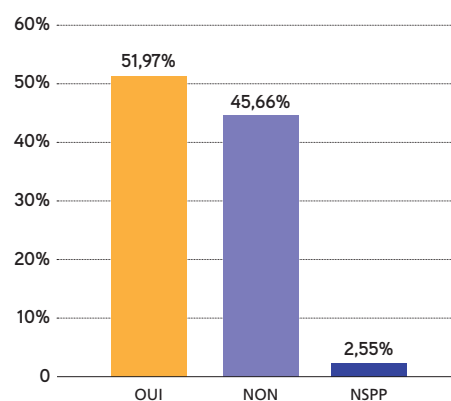
À l'aune de ces contraintes, les 157 formations témoignent ainsi du « travail invisible » de création (ou de renforcement) des liens professionnels entre les associations et les forces de sécurité, pendant un an dans les huit départements d'Île-de-France. **Cela appelle à capitaliser sur ces liens en installant les partenariats dans un temps plus long.**

UN PROJET QUI SATISFAIT ET QUI MOTIVE

Afin de procéder à l'évaluation du projet, le Centre Hubertine Auclert a mis en place **un questionnaire anonyme de satisfaction à chaud** distribué en version papier à chaque participant et participante à la fin de la formation.

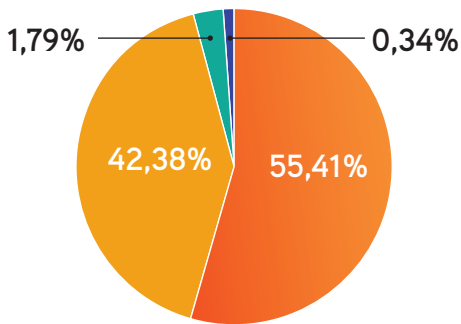
Les cinq premières questions se présentent sous forme de questionnaires à choix multiples. La première permet de mesurer la part de volontaire à l'inscription. Les quatre suivantes permettent de quantifier la satisfaction sur le contenu abordé, la pédagogie de l'animation, la durée et les outils ou documents remis en cours de session.

Votre inscription à cette formation est-elle volontaire ?

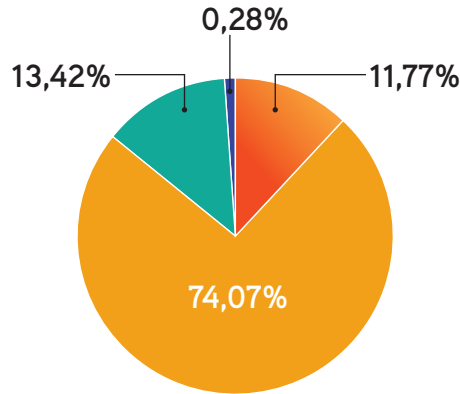


Pour l'ensemble des graphiques, les résultats sont arrondis au centième près.

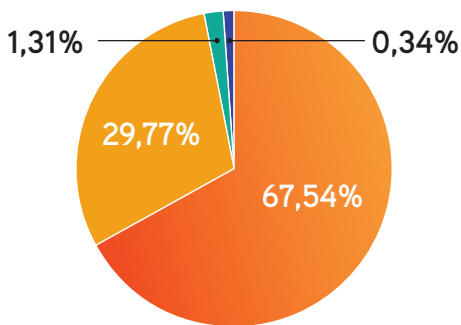
Part de stagiaires satisfaits ou satisfaites du contenu abordé pendant la formation



Part de stagiaires ayant trouvé la durée de la formation suffisante

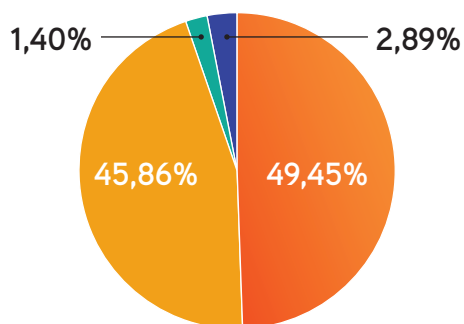


Part de stagiaires satisfaits ou satisfaites de la pédagogie et de l'animation de la formation



- « longue » et « trop longue »
- « suffisante »
- « courte » et « trop courte »
- NSPP

Part de stagiaires satisfaits ou satisfaites des outils ou documents remis au cours de la formation



- « très satisfaits ou très satisfaites »
- « satisfaits ou satisfaites »
- « insatisfaits ou très insatisfaits »
- NSPP

Les chiffres présentés se fondent sur l'analyse de **1 451 questionnaires**, remplis par les stagiaires dans chacun des départements d'Île-de-France lors de formations animées par l'ensemble des associations participantes au projet.

Le premier constat, immédiat, est celui de **taux de satisfaction considérables**, presque unanimes, autant sur la question du contenu abordé que de la pédagogie des formatrices, ou des outils et documents transmis. Ces taux de satisfaction extrêmement forts sont d'autant plus significatifs que **près de la moitié (45,66%) des stagiaires ont indiqué dans leur questionnaire ne pas participer volontairement à la formation**, mais que celle-ci leur était imposée.

« Je n'étais pas volontaire pour cette formation, mais je repars avec aucun regret car ce fut très intéressant et enrichissant. Merci. »

« Malgré le fait que je ne sois pas volontaire, vous avez réussi à faire de ma journée, une journée de formation efficace pour ma profession. »

Questionnaires, stagiaires police nationale, 78.

Il faut noter que les avis sont légèrement plus partagés sur la question de la durée des formations, sans toutefois qu'il apparaisse de différences majeures entre les perceptions d'une formation « courte » et « trop courte » d'un côté (13,42 %), et celles d'une formation « longue » et « trop longue » (11,77 %) de l'autre.

Le questionnaire de satisfaction à chaud se composait ensuite de quatre autres questions « à réponses ouvertes », invitant les stagiaires à développer leurs réponses à l'écrit, pour identifier :

- / les points forts de la formation ;
- / les points d'amélioration ;
- / les deux points importants qu'elles et ils avaient appris ;
- / ce qu'elles et ils pensaient pouvoir intégrer dans leur pratique professionnelle.

Enfin, un dernier champ permettait une expression libre sous l'intitulé « autres remarques ».

À nouveau, plusieurs constats peuvent être établis :

Des formations aux points forts multiples

D'abord, **les stagiaires plébiscitent le format des formations**. Elles et ils saluent particulièrement « la pédagogie » et « le professionnalisme » dont font preuves les formatrices, qu'elles et ils décrivent comme « passionnées », « dynamiques » et en « maîtrise du sujet », apportant « des explications claires ». Les stagiaires apprécient aussi la

possibilité d'avoir des « interactions et [des] échanges », « des travaux de groupes » ou l'utilisation « [de] films et [de] vidéos » ; ce qui accrédite l'idée du Centre Hubertine Auclert et des associations de proposer une formation qui ne soit pas uniquement descendante.

« La liberté d'expression est le point fort de cette formation, sans oublier le professionnalisme et l'engagement des intervenants. »

Questionnaire, stagiaire police nationale, 75

Beaucoup de stagiaires sont également **sensibles à l'expertise de terrain auprès des victimes qu'ont les formatrices**. Nombre d'entre elles et eux répondent à cette question sur les points forts en soulignant l'intérêt de « formatrices qui ne sont pas de la police », ce qui leur permet en tant que stagiaires de « découvrir le point de vue des associations », ainsi que « le côté interprofessionnel » de la lutte contre les violences conjugales.

« [La formation permet] de parler de la victime, cela change parce que d'habitude on ne parle que de l'auteur. »

Questionnaire, stagiaire gendarmerie nationale, 78

« C'est intéressant d'avoir le point de vue d'une psychologue dans la prise en charge de la victime, l'évaluation du danger, mais aussi [les stratégies] de l'auteur des violences, qui peuvent rapporter des éléments et aider les enquêteurs. »

Questionnaire, stagiaire police nationale, 92

Enfin, de manière générale, **les stagiaires insistent sur le contenu des formations**, qu'elles et ils décrivent fréquemment comme « complet », « très intéressant », « instructif », ou encore « détaillé », nommant à l'occasion une thématique en particulier.

« Il faudrait proposer des sessions de formation de deux jours pour pouvoir approfondir davantage de thèmes. »

Questionnaire, stagiaire police nationale, 75

« Contenu accessible, synthétique, et adapté à l'environnement police. »

Questionnaire, stagiaire police nationale, 78

« [Il faudrait] juste plus des mises en situations pratiques possibles avec une formation un peu plus longue. »

Questionnaire, stagiaire police municipale, 92

Quelques pistes d'amélioration suggérées

La majeure partie des stagiaires n'ont rien indiqué dans la partie relative à ce qui pouvait être amélioré. Cela doit être lu comme **une preuve supplémentaire de la qualité des formations**, rejoignant en ce sens la large appréciation des formations montrée par les données quantitatives et qualitatives présentées précédemment. En ne répondant pas, les stagiaires suggèrent que **la formation a complètement répondu à leurs attentes**. Enfin, il est également possible que, pour certaines et certains stagiaires récemment diplômés, ce faible taux de réponse soit le signe qu'elles et ils n'ont pas encore de questions supplémentaires car elles et ils n'auraient pas rencontré suffisamment de cas concrets ou d'expériences directes liées à la thématique.

Parmi la moitié des stagiaires formulant des réponses, le caractère très varié de ces dernières est frappant, dont on peut discerner plusieurs types.

Certaines réponses touchent à l'organisation et au format des formations : les stagiaires appellent alors de leurs vœux à « plus de mises en situation » et « plus de cas pratiques », pour que les formations puissent « mieux [les] aider à intervenir », ou encore que les formations soient « plus longues ».

Quand leurs réponses concernent **le contenu des formations**, les stagiaires suggèrent de « parler plus des enfants co-victimes » ou de « ne pas oublier aussi de parler des hommes victimes ».

Sur le premier point, c'est un point de vue tout à fait partagé par les associations et le Centre Hubertine Auclert pour qui cette question est très importante. La réduction de la thématique au strict minimum est le plus souvent dû à une contrainte de temps. C'est notamment pour cette raison qu'une des associations, Droits d'urgence, a choisi à partir du début de l'année 2022, de faire évoluer ses formations au sein du projet régional d'une durée de six à sept heures, toujours sur une journée.

Sur le second point, celui de l'évocation des violences conjugales faites aux hommes, il est le résultat d'un choix tout à fait conscient des associations ; choix qui est explicité aux stagiaires dans l'introduction de chaque session (pour une analyse détaillée, voir l'objectif 2, p.28). L'évocation du sujet dans les pistes d'amélioration des formations doit être comprise comme un signe de la mauvaise compréhension par les stagiaires du lien structurel et fondamental entre violences conjugales, sexisme, et inégalité femmes-hommes.

Par ailleurs, quelques stagiaires reviennent sur **la question des outils concrets qu’elles et ils pourraient recevoir au cours de la formation**. D’un côté, elles et ils soulignent le besoin d’un outil qui récapitule les informations apprises, demandant de « *faire un livret* » ou « *un fascicule de synthèse* ». Des outils qui leur permettraient de relire ou vérifier une information dans les mois suivants la formation. D’autres évoquent des outils qui n’existent pas aujourd’hui mais qui pourraient faciliter la réalisation de leur mission, comme ce stagiaire suggérant la création de « *fiches réflexes méthodologiques* ».

« Plus de concret à mon avis : mettre en place une “liste de tâches à faire” par exemple. »

Questionnaire, stagiaire police nationale, 75

Des apprentissages plébiscités

L’analyse des questionnaires sur les apprentissages donne à voir un accord général des stagiaires, qui citent massivement dans leur réponse une ou plusieurs des thématiques suivantes :

/ les stagiaires sont une majorité à dire **découvrir « l’existence des associations »** ou — tout du moins — la réalité « *[du] travail des associations* ». Beaucoup expliquent également apprendre « *les numéros de téléphone* » des lignes d’écoute dédiées. Nombreux et nombreuses sont celles qui citent explicitement le 3919.

« [J’ai appris] comment les associations s’occupent des femmes et des enfants victimes, [avec] le côté psychologique. »

Questionnaire, stagiaire police nationale, 78

Enfin, un nombre certain de stagiaires mentionne **le caractère trop rare de cette formation**. Elle devrait, selon elles et eux « *avoir lieu plus souvent* », « *être élargie aux collègues* » ou encore « *être obligatoire* ». Elles et ils suggèrent par exemple **son intégration dans les cursus de formation initiale et de formation continue** de chacun des trois corps de métier (PN, GN, PM).

/ De nombreux stagiaires partagent également **leur apprentissage des mécanismes qui sous-tendent les violences conjugales**. Elles et ils mentionnent par exemple le « *cycle des violences* » ou encore la découverte de « *la distinction conflit/violences* »¹¹.

11

Comprendre, ici, la distinction entre « le conflit de couple » et « les violences conjugales ».

« C’est une formation indispensable pour les forces de l’ordre, qui devrait être renouvelée et approfondie. »

Questionnaire, stagiaire police municipale, 92

« Cette formation explique le fonctionnement et l’arrivée des violences conjugales, le cercle vicieux. »

Questionnaire, stagiaire police nationale, 91

« C’est une formation qui trouverait toute sa place lors de la formation des élèves gendarmes. Il ne faut pas attendre qu’on soit sur le terrain, déformés par le quotidien. »

Questionnaire, stagiaire gendarmerie nationale, 77

/ Elles et ils enfin sont beaucoup à attester que les formations leur ont permis **d’accéder à une meilleure « compréhension des victimes et de leur comportements »** et de « *la psychologie des victimes* ». Elles et ils évoquent alors, entre autres, les allers-retours que font parfois les victimes, le psycho-trauma, les pertes ou imprécisions de mémoire lors de dépositions.

« [J’ai mieux compris] les raisons pour lesquelles une femme n’ose pas venir auprès de nos services. »

Questionnaire, stagiaire police nationale, 95

« Cette formation permet une meilleure compréhension des femmes victimes de violences. »

Questionnaire, stagiaire police municipale, 93

Plus marginalement enfin, **une minorité non-négligeable des stagiaires mentionne sa découverte des dispositifs juridiques de protection** : ordonnance de protection, bracelets antirapprochement et téléphone grave danger.

Cette concentration des réponses est peu surprenante, les trois premiers points évoqués s'inscrivant dans les trois grands objectifs généraux de la formation, respectivement :

- / l'orientation des victimes,
- / la bonne compréhension des violences conjugales et de leurs spécificités,
- / le bon accueil des victimes.

Toutefois, la focalisation très importante des réponses sur un seul aspect de chaque objectif doit interroger. C'est particulièrement le cas de l'objectif de bonne compréhension des violences conjugales. Les stagiaires n'évoquent quasiment pas le module consacré aux liens entre violences conjugales, sexisme, et égalité femmes-hommes, ce qui témoigne de leurs difficultés à intégrer cette réflexion. L'absence presque totale de référence au module sur les évolutions législatives, qui met en évidence l'héritage sexiste du traitement juridique des violences, semble également confirmer cela.

Une bonne intégration dans les pratiques professionnelles

Dans la continuité des réponses sur les éléments appris, les réponses des stagiaires concernant l'intégration dans leurs pratiques professionnelles des contenus de la formations sont très homogènes.

On y retrouve d'abord **la thématique de l'orientation des victimes**. Les stagiaires indiquent être en mesure de pouvoir proposer aux victimes une « meilleure orientation vers les associations », de leur transmettre « les numéros utiles » ainsi que « le violentomètre » ; et plus généralement, de « mieux informer les victimes » sur leurs droits.

« J'ai surtout bien pris conscience qu'il s'agit d'une action groupée nécessitant l'intervention de tous les corps (police, justice, médical, associatif). »

Questionnaire, stagiaire police nationale, 75

De la même façon **sont évoquées les bonnes pratiques autour de l'accueil des victimes**. Les stagiaires affirment ainsi être — à la fin des formations — en mesure de pouvoir « mieux écouter la victime », « mieux choisir et formuler [leurs] questions », d'avoir « plus d'empathie et de patience pour intervenir » ou encore de « faire preuve de tact dans les interactions ». Plusieurs détaillent également vouloir « favoriser la confidentialité ». De manière générale, elles et ils expliquent se sentir mieux outillés pour « établir un lien de confiance avec les victimes ».

« Je poserai bien plus de questions ouvertes aux victimes, pour éviter de braquer et obtenir plus d'informations. »

Questionnaire, stagiaire police nationale, 91

« [Je vais pouvoir] améliorer ma prise en charge des victimes, améliorer la qualité des auditions en posant les bonnes questions lors des prises de plaintes, et pouvoir orienter les victimes vers les associations. »

Questionnaire, stagiaire police nationale, 78

Enfin, de manière relativement marginale, quelques stagiaires évoquent leur désir d'en « parler avec [l]a hiérarchie », « avec [l]es collègues », ou d'effectuer une « sensibilisation des équipes sous ma responsabilité ».

« Je vais partager les contacts reçus à mes collègues pour qu'eux aussi orientent et conseillent mieux. »

Questionnaire, stagiaire police nationale, 94

« Je vais tenter de faire changer le regard de certains de mes collègues. »

Questionnaire, stagiaire police nationale, 91

L'analyse des questionnaires à chaud dévoile un projet conséquent dans son ampleur, et perçu par ses bénéficiaires comme à la fois **cohérent** dans son organisation et **efficace** dans les changements de perceptions et d'attitudes qu'il provoque.

« La formation permet d'adapter son attitude professionnelle vis-à-vis des victimes et de savoir les réorienter de façon compétente. »

Questionnaire, stagiaire police nationale, 93

« Si on veut faire en sorte que les choses changent, il faut mettre en application tous les conseils transmis pendant cette formation. »

Questionnaire, stagiaire gendarmerie nationale, 77

À moyen terme : des acquis renforcés

Souhaitant également **mesurer les répercussions des formations dans un temps plus long**, le Centre Hubertine Auclert et les associations spécialisées ont mis au point un **questionnaire à froid**, avec l'objectif de le faire remplir par les stagiaires plusieurs semaines après la formation ; soit à l'issue d'un retour d'expérience (RetEx) collectif animé par l'association, soit après avoir reçu individuellement le questionnaire.

L'analyse permise par cet outil propose un regard partiel car il a souvent été compliqué de faire parvenir les questionnaires aux stagiaires après coup (et a fortiori de les récupérer rempli une fois parvenu aux stagiaires), et impossible d'organiser systématiquement des RetEx collectifs. La bonne tenue de ces derniers était par ailleurs compliquée par la difficulté à remobiliser les stagiaires. 14 RetEx ont ainsi été organisés et, au total, 94 questionnaires à froid complétés ont ainsi été obtenus.

Toutefois, plusieurs éléments importants peuvent être mis en avant.

D'abord, la confirmation que la formation a été **pour beaucoup de stagiaires l'occasion d'une toute première formation sur le sujet des violences conjugales**, comme le révèlent les nombreuses réponses négatives à la question « Aviez-vous déjà été formé sur les violences conjugales avant notre session ? ». De la même façon, les réponses des stagiaires confirment que les formations du projet régional furent également pour beaucoup d'entre elles et eux l'occasion d'une découverte de l'association formatrice.

Sur la question de **la mobilisation des apprentissages**, les réponses des stagiaires s'inscrivent dans la lignée de celles des questionnaires à chaud. Les stagiaires évoquent ainsi **principalement les contacts d'orientation transmis aux victimes**.

« Je suis en mesure d'orienter avec plus de précision les victimes de violences conjugales, et je suis au courant des éventuelles démarches à faire rapidement. »

Questionnaire à froid, stagiaire police nationale, 94

« Désormais, j'utilise le cycle de la violence conjugale que je présente aux victimes afin qu'elles comprennent dans quel processus elles sont, pour tenter de les faire réagir et pour qu'elles puissent adhérer à la procédure judiciaire en cours. »

Questionnaire à froid, stagiaire police nationale, 75

« Renseigner la victime concernant les différents services d'aide (internet, numéro vert, etc.) et transmettre les coordonnées de l'intervenante sociale et de la psychologue du commissariat. »

Questionnaire à froid, stagiaire police nationale, 75

Cet éclairage offert par les questionnaires à froid, bien que partiel, **confirme donc, deux mois après la session initiale, les effets positifs directs et très concrets des formations sur les pratiques professionnelles** des stagiaires.

L'autre point que l'analyse fait ressortir concerne **l'accueil des victimes**. De nombreux stagiaires disent ainsi se sentir plus à l'aise dans leurs interactions avec ces dernières, notamment en accordant plus d'attention à la manière dont elles ou ils s'expriment et posent leurs questions. Elles et ils témoignent également développer une écoute plus fine des victimes, en cherchant à établir des connexions non-verbales avec elles.

« J'essaye de poser des questions de manière différente, de façon à être sûr de ne pas mettre la victime mal à l'aise. »

Questionnaire à froid, police nationale, 91

« Je suis plus à l'écoute, et j'arrive plus à établir avant la plainte une confiance entre la victime et moi. »

Questionnaire à froid, stagiaire gendarmerie nationale, 91

Plusieurs stagiaires établissent d'ailleurs **un lien direct entre leur sentiment d'une montée en compétence et la maîtrise de nouveaux concepts** que la formation leur a donnés, leur offrant ainsi des clés de compréhension des victimes. Des clés que certaines et certains disent réutiliser directement avec les victimes.

Autres indicateurs d'impact

Deux indicateurs tertiaires, enfin, peuvent être mobilisés pour compléter ce panorama et mesurer le retentissement de ce projet régional : **les commandes d'outils et les observations et retours des associations participantes**.

En premier lieu, la diffusion d'outils du Centre Hubertine Auclert liés à la thématique des formations, et tout particulièrement le violentomètre, le kit « Orientation femmes victimes de violences » et le kit d'action « Cyberviolences conjugales »¹² a été en légère hausse. Ces trois outils sont disponibles gratuitement à la commande pour tous les acteurs et actrices professionnelles en Île-de-France. L'étude des commandes reçues entre novembre 2021 et mai 2022 permet ainsi d'observer que **la moitié des associations du projet ont choisi de commander ces outils au moins une fois**. Cela s'ajoute à la fois à l'approvisionnement direct de chaque association lors de la venue d'un observateur du Centre Hubertine Auclert à la formation, ainsi qu'à la propre documentation développée par chaque association, et distribuée par elle-même lors de ses formations auprès des forces de sécurité.

12

Pour plus de détails, voir :

- Le violentomètre : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/brochure-violentometre>
- Le kit « Orientation femmes victimes de violences » : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/kit-orientation-femmes-victimes-de-violence>
- Le kit « Cyberviolences conjugales » : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/kit-d-action-contre-les-cyberviolences-conjugales-0>

De la même façon, on compte 13 commandes de la part de membres de la police nationale ou de la gendarmerie concernant ces trois outils. Si ces chiffres peuvent encore sembler faibles, ils marquent toutefois **une hausse constante par rapport aux années 2019 et 2020** ; d'autant qu'ils n'incluent pas les PM franciliennes qui ont bénéficié d'un envoi global de ces outils à l'occasion du 25 novembre 2021. Ils n'incluent pas non plus les envois ou dépôt par les associations spécialisées de leur propre documentation.

Le second indicateur enrichit l'analyse qualitativement, sous la forme des observations et conclusions tirées par les associations spécialisées investies sur le projet.

Ces dernières partagent largement les constats tirés de l'analyse des questionnaires à chaud. Nombreuses sont celles qui expliquent ainsi avoir très clairement ressenti que les formations répondaient à un besoin fort des stagiaires, notamment autour de leurs difficultés à proposer des ressources extérieures à métier :

« Nous nous sommes aperçus qu'il y avait un réel besoin, lié à un réel manque d'informations, quant aux structures vers lesquelles orienter les femmes victimes de violences. »

Retour d'une association spécialisée, 92

« Peu de stagiaires nous connaissent. »

Retour d'une association spécialisée, 92

Les formatrices perçoivent également chez un nombre important de stagiaires le sentiment d'incompréhension et de frustration face à un phénomène massif vis-à-vis duquel elles et ils se sentent souvent démunis :

« Elles et ils exprimaient du soulagement et de la reconnaissance d'avoir de nouvelles clés de compréhension du phénomène. »

Retour d'une association spécialisée, 75

Par ailleurs, **les formatrices sont unanimes dans leur observation du fort désir d'échanges des stagiaires autour de la thématique**, échanges qu'elles et ils n'ont pas toujours les moyens ou l'opportunité d'avoir au quotidien :

« C'était important pour elles et eux d'en parler en groupe et d'échanger sur ce qui se joue professionnellement face à ce public. »

Retour d'une association spécialisée, 75

« Les sessions sont globalement riches en échanges et en participation, ce qui a permis un débat et une confrontation des points de vue dans l'écoute et le respect mutuel. Les groupes se montrent curieux et intéressés. »

Retour d'une association spécialisée, 92

Une observation qui va dans le sens des stagiaires qui citent comme point fort des formations les échanges et les interactions.

Enfin, plusieurs associations font le constat partagé d'**une meilleure (et plus importante) orientation des victimes vers leur structure par les services de police et de gendarmerie qu'elles ont formés**.

L'une des formatrices précise ainsi :

« Maintenant, on a minimum une victime par semaine qui nous dit avoir été orientée [vers nous] par la police. Ce n'était vraiment pas le cas avant. »

Retour d'associations spécialisée, 78

Des victimes qui, selon les formatrices, témoignent également de récit d'accueil globalement plus positifs. Cela coïncide avec deux des constats majeurs tirés des questionnaires à chaud : des stagiaires qui disent découvrir l'existence des associations, et des stagiaires qui se projettent dans une amélioration de leurs pratiques d'accueil des victimes. Plusieurs formatrices pointent également avec satisfaction la présence de présentoirs remplis de flyer dédiés aux victimes de violences conjugales dans les halls d'accueil des commissariats où elles avaient animé des formations.

UN PROJET DE FORMATION QUI REMPLIT SES TROIS OBJECTIFS ET FAIT ÉMERGER DE NOUVEAUX BESOINS

Il s'agit ici d'analyser la montée en compétence des stagiaires au regard des trois objectifs majeurs du projet de formation :

- / Bien comprendre les violences conjugales et leurs spécificités ;
- / Bien accueillir les victimes et faciliter l'émergence de leur parole ;
- / Bien orienter les victimes et développer une approche partenariale, multiprofessionnelle, de la lutte contre les violences et de la prise en charge des victimes.

Le matériel d'évaluation fourni par les questionnaires, les entretiens avec les formatrices, ainsi que les séances d'observations du Centre Hubertine Auclert permet d'apprécier ce qui semble acquis par les stagiaires, et les difficultés ou besoins qui se manifestent encore.

OBJECTIF 1

Bien comprendre les violences conjugales et leurs spécificités

UNE COMPRÉHENSION PLUS FINE DES VIOLENCES CONJUGALES

Les modules dédiés à la bonne compréhension des violences conjugales au sein des formations sont souvent **l'occasion d'une prise de conscience forte chez les stagiaires**. Nombreux sont celles et ceux qui soulignent que la formation leur a permis de sortir d'un certain état d'incompréhension vis-à-vis de ces mécanismes complexes.

Parmi les concepts jugés éclairants par les stagiaires au cours des formations, sont cités :

- / le cycle des violences conjugales ;
- / l'emprise ;
- / la stratégie des agresseurs ;
- / le psychotraumatisme et les conséquences des violences conjugales pour les victimes.

Les explications des formatrices, appuyés de nombreux exemples concrets tirés de leur expérience professionnelle d'accompagnement des victimes, sont souvent l'occasion pour les stagiaires de relire des expériences passées au prisme de ces nouvelles connaissances.

« Ce que vous expliquez là, la dissociation chez la victime, c'est vrai que je reconnais des situations. J'ai vu des victimes qui rigolent quand elles racontent des viols, ou qui parlent de ça comme de leur dernière balade. »

Observation d'une formation 2022, stagiaire police nationale, 75

« Ce que vous expliquez sur les victimes, quand vous parlez du cycle et de comment ça agit sur elles, moi je revois plein d'anciennes situations. »

Observation d'une formation 2021, stagiaire gendarmerie nationale, 91

Les formatrices perçoivent également **un attrait particulier pour l'approche neuroscience dans l'explication du psychotraumatisme**, que les stagiaires perçoivent comme une approche « scientifique » ou « indiscutable ». Pour beaucoup de stagiaire, ces éléments sont une découverte. Il est alors souvent possible d'observer des groupes silencieux, dont le langage corporel confirme l'attitude d'écoute attentive des stagiaires : acquiescements de la tête, prise de note, regards fixés vers les formatrices.

UNE MARGE DE PROGRESSION ENCORE POSSIBLE

Deux éléments intrinsèques à la bonne compréhension des violences conjugales émergent toutefois comme points d'achoppements, sur lesquels les formatrices constatent des résistances encore vivaces chez les stagiaires.

Le premier concerne **l'origine sexiste des violences, notion contre laquelle les résistances s'incarnent de façon plurielle**. D'abord, les formatrices partagent le fait qu'il est parfois difficile de faire entendre et reconnaître une expertise féministe à certaines et certains stagiaires. Elles rapportent une contestation parfois sexiste en formation, la remise en cause de leur parole comme « *un discours militant* », et des comportements de minimisation et de banalisation des violences.

« C'est toujours comme ça, on dit conjugal, et en fait 5 min plus tard, on parle plus que des femmes ! »

Observation d'une formation 2021, stagiaire police nationale, 75

Un constat qui est d'ailleurs partagé par certaines stagiaires, qui parfois évoquent elles-mêmes des comportements sexistes vécus dans leur champ professionnel, comportement qui peuvent avoir une incidence dans leur rôle d'accueil des femmes victimes de violences conjugales.

« La police n'a pas toujours très bonne presse non plus. [...] Le bouche-à-oreille ça marche, genre "ouais le policier il a dit que c'était de ma faute". Ça se sait et ça ne donne pas envie d'y aller quand on est une victime. »

Observation d'une formation 2021, stagiaire police nationale, 75

Pour désamorcer cette opposition parfois frontale, les formatrices peuvent s'appuyer sur le discours d'autorité de l'institution qui accueille les formations. Par exemple, l'ouverture de la journée de formation par un discours officiel des commissaires au sein des commissariats de police des 16^e et 20^e arrondissements, permet de poser un cadre institutionnel et donne du poids au discours qui sera porté tout au long de la journée.

[en s'adressant aux stagiaires] « C'est une priorité nationale. [Puis évoquant la formation] ça va être une journée riche, dense. Vous allez avoir beaucoup de choses à intégrer. »

Observation d'une formation 2021, commissaire police nationale, 75

La seconde incarnation des résistances vis-à-vis de la notion d'origine sexiste des violences prend la forme des multiples questions ou remarques, presque systématiques, formulées sur « *les hommes victimes* », loin de la réalité des chiffres pourtant abordée dès le premier module.

« Pourquoi violences "faites aux femmes" et pas que violences ? »

Observation d'une formation, stagiaire police municipale, 93

Cela traduit une difficulté à faire le lien entre les inégalités femmes-hommes et les violences sexistes et sexuelles, et à penser ces inégalités et le sexisme comme terreau des violences conjugales.

En lien direct avec ce constat, les formatrices formulent l'observation qu'un temps de formation restreint ne facilite pas le travail sur le sujet avec les stagiaires, et attestent d'une difficulté à insérer un atelier dédié à la lutte contre les stéréotypes d'un temps conséquent dans une formation déjà dense.

Pour répondre à ces questions, les formatrices ont développé plusieurs arguments :

elles s'appuient d'abord invariablement sur **les données scientifiques disponibles** ; données qui font état de grandes disparités entre le nombre de victimes hommes et femmes des violences conjugales, la très forte surreprésentation du nombre d'hommes parmi les auteurs, la forte prépondérance des féminicides au sein des morts violentes par partenaire ou ex-partenaire ; et plus généralement des données autour des violences faites aux femmes ;

elles s'appuient également sur les cadres juridiques nationaux¹³ ou européens et internationaux¹⁴, qui soulignent l'origine sexiste des violences conjugales et appellent à lutter contre ces dernières dans une perspective de lutte contre les violences faite aux femmes. Cela permet aux associations de faire comprendre aux stagiaires le fait que **la formation s'inscrit dans le cadre de politiques publiques largement partagées** ;

enfin, les formatrices rappellent les évolutions de la loi depuis deux siècles. En visibilisant le chemin parcouru, elles mettent en évidence l'héritage patriarcal des violences conjugales, leur banalisation historique, et les inégalités inscrites dans la loi. Un certain nombre de stagiaires font part d'ailleurs de leur surprise sur ce sujet.

[en référence à l'ordonnance de protection]
« C'est incroyable que tout date de 2010 dans la loi. »

Questionnaire, stagiaire police municipale, 93

La seconde difficulté identifiée au cours du projet de formation porte sur l'identification et la prise en compte des cyberviolences et des violences psychologiques. À de très nombreuses reprises, lorsque les formatrices demandaient aux stagiaires d'identifier les formes que peuvent prendre les violences conjugales, les cyberviolences sont invariablement les dernières mentionnées. Cette faible identification trouve sa source dans un très important manque de connaissances autour des moyens techniques qui permettent ce type de violences et leur détection (logiciel espion, géolocalisation).

Les violences psychologiques, qui sont facilement mentionnées par les stagiaires, provoquent régulièrement des questions et des échanges autour de la question de la preuve.

Dans les deux cas, un mécanisme de minimisation de la réalité des violences opère. Face à cela, les formatrices insistent sur les conséquences sur l'estime de soi des victimes. Elles soulignent comment ces violences renforcent directement le phénomène d'emprise, et par conséquent éloignent les victimes de l'aide que pourrait leur offrir les forces de l'ordre. En faisant travailler les stagiaires sur l'identification spécifique de ces violences (notamment à travers le visionnage du court-métrage intitulé *Fred et Marie*, réalisé à l'initiative de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la CoCoF), les formatrices favorisent leur conscientisation de la gravité de ces violences.

[en réponse à la question de la formatrice]
« On voit que c'est lui qui décide, qui contrôle : il la rabaisse, il la culpabilise, il l'isole [...] on voit des signaux de détresse chez elle [...] et d'ailleurs on voit pendant le repas que l'ambiance est très machiste. »

Observation d'une formation 2022, stagiaire police nationale, 94

13

Par exemple, les différents plans interministériels de lutte contre les violences conjugales.

14

Par exemple, la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe adoptée en 2011 (et entrée en vigueur en 2014), ou la Résolution 48/104 de l'Assemblée générale de l'ONU proclamée en 1993 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

15

L'acronyme LGBTQI+ est utilisé pour désigner les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes. Le signe « + » signale qu'il s'agit d'un terme-parapluie qui abrite de nombreuses personnes qui se reconnaissent également dans d'autres orientations sexuelles ou identités de sexe ou de genre.

Les formations permettent aux stagiaires d'accéder à une compréhension beaucoup plus fine des violences conjugales et leur permettant d'identifier les mécanismes qui les sous-tendent. **Elles désamorcent alors un nombre certain d'idées reçues et de résistances.** Toutefois certaines limites apparaissent : l'origine sexiste des violences conjugales est encore trop mal intégrée, et les cyberviolences et les violences psychologiques (les violences « invisibles ») sont encore sous-estimées, voir banalisées.

OBJECTIF 2

Bien accueillir les victimes et faciliter l'émergence de leur parole

UNE MEILLEURE POSTURE PROFESSIONNELLE D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE DES VICTIMES

Les formations ont permis de **répondre aux besoins d'outillage pratique** des stagiaires. Les stagiaires expriment très largement leur intention **d'adopter de meilleures pratiques d'accueil et d'interaction avec les victimes.** Elles et ils citent, pêle-mêle : une écoute plus attentive, une personnalisation plus importante des interactions avec la victime (y compris en termes de confidentialité), une attention plus importante au langage non-verbal, une vigilance particulière à la formulation de leur question, et plus généralement le sens qu'il ne leur faut pas hésiter à détailler et rendre plus pédagogiques leurs explications

« Maintenant je vais pouvoir expliquer des choses aux victimes quand elles veulent retirer leur plainte. »

Observation d'une formation 2021, stagiaire police nationale, 92

« [J'ai compris qu']il faut laisser le temps à la victime de se décider, en lui rappelant qu'on sera toujours là et que les "allers-retours" peuvent finir par déclencher une prise de conscience. »

Questionnaire, stagiaire gendarmerie, 91

UNE MARGE DE PROGRESSION ENCORE POSSIBLE

Cet engagement à un meilleur accueil ne peut toutefois pas cacher un certain nombre d'obstacles rencontrés au cours des formations, souvent observés par les formatrices sous la forme d'idées reçues tenaces.

Dès lors, les associations font le constat que **l'accueil des femmes handicapées et des victimes LGBTQI+¹⁵ reste encore de vastes impensés chez les stagiaires**, soit qu'elles et ils se sentent trop démunis pour penser les spécificités de ces situations, soit qu'elles et ils n'aient pas conscientisé leur existence. **L'accueil des femmes étrangères et/ou non francophones se heurte, de la même façon, à de nombreux stéréotypes.** Ainsi, les formatrices ont observé le réflexe trop répandu d'une attribution de la violence d'un conjoint à sa culture étrangère, ou l'idée que les femmes étrangères seraient plus souvent victimes de violences conjugales. Enfin, les associations dressent le constat qu'il existe chez les stagiaires **une perception très répandue que les violences conjugales sont liées à** (ou tout du moins, sont favorisées par) **la pauvreté**, une croyance par exemple souvent mise en lien avec la consommation d'alcool.

« J'ai le sentiment que le handicap n'est pas ou trop peu un sujet d'intérêt pour les forces de l'ordre, où beaucoup de stéréotypes seraient à déconstruire. »

Retour d'une association spécialisée, 75

Pour répondre à ces enjeux, les formatrices multiplient les stratégies pour **amener les stagiaires à prendre conscience de ces biais, de ces impensés et de leur impact sur les victimes**. Par exemple, en s'appuyant sur les expériences passées des stagiaires lorsqu'elles et ils ont été aux contacts de populations privilégiées (notamment lors de mutations dans d'autres départements ou d'autres commissariats) pour démontrer que **les violences existent partout, dans les mêmes proportions, et ne résultent pas de la pauvreté**.

« Ici on est dans le sud du 92, il y a plein de villes très aisées économiquement [...] et il y a plein de victimes. Dans les associations, on reçoit des femmes médecins, avocates. »

Observation d'une formation 2021, formatrice, 92

En parallèle, elles peuvent insister sur **la distinction majeure qui existe entre les notions de « facteur de cause » et de « facteur d'aggravation » des violences**. L'alcool (et la dépendance en général), le non-emploi, ou l'isolement culturel, linguistique et/ou social de la victime ne présument pas de l'apparition des violences conjugales. Par contre, ces critères constituent des facteurs d'aggravation des violences pour les victimes, et participent à les maintenir sous emprise et les éloigner des ressources et soutiens dont elles auraient besoin.

Les formatrices mobilisent également dans leur approche pédagogique des exemples (toujours tirés de leur pratique professionnelle) qui prennent le contre-pied des idées reçues des stagiaires. En leur décrivant concrètement des situations de violences conjugales (et la façon dont s'incarne le contrôle des partenaires) qu'elles ont accompagné au sein de différents milieux sociaux et culturels ou au sein de couples LGBTQI+, elles élargissent

la perception du réel des stagiaires. **Elles inversent les discours et entraînent leur regard à sortir d'images toutes faites** pour ne pas ignorer des situations et des victimes, et ainsi participer à l'aggravation indirecte des situations.

« Vous savez, le facteur n°1 du non-départ, c'est l'emprise. Et l'emprise, ça ne dépend pas que des moyens économiques : beaucoup de facteurs peuvent entrer en jeu. »

Observation d'une formation 2022, formatrice, 94

Enfin, les associations plaident collectivement pour l'intégration, autant dans les formations du projet régional que dans toutes les formations auxquelles participent les forces de sécurité, de **modules dédiés à la déconstruction des stéréotypes de tous ordres**, sur le modèle de celui dédié aux stéréotypes sexistes.

Un autre point de résistance identifié concerne la conception de leur métier par les forces de sécurité comme ayant « une obligation de neutralité », qui peut parfois les éloigner des victimes :

« Moi ce que vous dites sur les violences et les victimes, j'entends, mais après je resterai toujours neutre. Notre travail en tant que gendarme, c'est à charge et à décharge. »

Observation d'une formation 2022, stagiaire gendarmerie nationale, 91

L'argument d'un travail qui doit être mené « à charge et à décharge » est trop souvent utilisé pour justifier la méfiance de certaines et certains stagiaires face aux victimes. Dans ces situations, leur parole cache souvent une posture professionnelle jugeante, donc à charge contre la victime.

Face à ce constat, les formatrices développent plusieurs arguments. Elles rappellent d'abord que **la présomption de crédibilité d'une victime ne contrevient pas au principe (juridique) de présomption d'innocence** d'un accusé, principe qui d'ailleurs n'a pas à intervenir au moment du dépôt de plainte. Elles peuvent également s'appuyer sur la parole institutionnelle de représentantes ou représentants des forces de sécurité, qui posent le cadre de ces journées ou les appuient au sein de leurs institutions.

Ensuite, les associations insistent sur l'aspect particulièrement contreproductif pour les forces de sécurité de cette posture, qui agit très négativement sur l'émergence de la parole de la victime.

16

Australie (Heenan Murray, 2006), Grande-Bretagne (Lewitt & Crown Prosecution service, 2013 ; Kelly, Lovett, Child & Home Office, 2005), États-Unis (Spohn, White, Tellis, 2014 ; Lisak et al., 2010 ; Rumney 2006). Étude comparative européenne (Lovett, Kelly, 2009).

« Vous avez un pouvoir très important, [parce que] être bien accueillie, ça fait gagner beaucoup de temps à la victime dans son processus de départ. [Le mauvais accueil] c'est un obstacle à la dénonciation des violences. »

Observation d'une formation 2022, formatrice, 93

Pour finir, les formatrices expliquent que **valoriser la démarche et la parole des victimes participe de leur processus de reconstruction**, et ne les met pas en porte-à-faux vis-à-vis de leurs obligations professionnelles. **En se plaçant à contre-pied des stratégies de l'auteur, l'agent ou l'agente participe à restaurer la victime dans son intégrité** ; et ce même si la procédure pénale éventuellement entamée par la victime n'aboutit pas. Les agents et agentes des forces de sécurité n'ont pas vocation à remplacer médecins et psychologue, mais une interaction où la victime se sent respectée, écoutée, encouragée et valorisée, où sa parole n'est pas systématiquement mise en doute, participe grandement à sa reconstruction et s'inscrit dans un processus global de soin.

Enfin, une troisième difficulté est identifiée par les formatrices, la suspicion du mensonge des victimes de la part de certain et certaines stagiaires. Ce doute permanent autour de victimes qui chercheraient à profiter ou à instrumentaliser le système participent, pour les forces de l'ordre concernées, à une minimisation des violences vécues par les victimes.

Pour y faire face, les formatrices recourent à plusieurs éléments. Elles font d'abord apparaître les biais sexistes qui fonde cette méfiance en questionnant la non-récurrence de ce phénomène dans d'autres situation, par exemple quand des victimes se présentent pour dénoncer un cambriolage.

Elles mobilisent ensuite les études nationales et internationales sur la part de mensonge parmi les plaintes déposés par des femmes pour violences conjugales et/ou sexuelles, qui font état de l'existence extrêmement marginale de tels comportement¹⁶. **Focaliser son attention, au moment de l'accueil et du premier recueil de la parole des victimes, sur cette infime probabilité du mensonge est donc un contresens.**

Pour désamorcer ces croyances, les formatrices incitent les stagiaires à **décortiquer les comportements** qu'elles ou ils pouvaient percevoir comme suspect **à l'aune des éléments intégrés lors des modules dédiés à la bonne compréhension des violences**. De cette façon, elles éclaircissent pour les stagiaires **la problématique entre la temporalité de la victime et celle de la justice** : la première cherche de la sécurité, la seconde tente d'organiser la réponse la plus ajustée possible de la société. Dans la temporalité de la victime, le besoin d'être entendue et mise en sécurité est souvent immédiat, et une large part du **travail des associations est d'accompagner les victimes dans leur démarches civiles** (protection, ouverture de droits sociaux, logement, etc.). Dans la pratique, cela **nécessite souvent**

l'enregistrement d'une plainte, traitée par des acteurs et actrices (police, gendarmerie, justice) tenues par d'autres contraintes et réalités aux temporalités distinctes.

« Quand la victime n'est pas claire, ou que vous ne pouvez répondre à ses demandes, ou que la situation vous semble bien confuse, envoyez-la vers les associations ! Souvent, les victimes ont besoin d'un soutien psychique fort : nous on peut les aider à retrouver la temporalité de la justice et les aider à la désenprise. »

Observation d'une formation, formatrice, 75

Enfin, les formatrices évoquent **le syndrome vicariant, comme source de minimisation des violences vécues par les victimes**. Les contacts répétés, parfois quotidiens, avec les victimes de violences peut entraîner une reproduction des leurs traumatismes chez les acteurs et actrices qui les côtoient (et en premiers lieux, les forces de sécurité). C'est particulièrement le cas lorsqu'il n'y a pas de lieux de paroles ou de supervision (individuelle et/ou collective) pour échanger sur ces contacts répétés et ce qu'ils créent. Les associations ont ainsi souvent invité les stagiaires, et pour leur bonne santé personnelle et pour une action professionnelle optimale, à conscientiser et échanger régulièrement sur leur quotidien face aux victimes.

OBJECTIF 3

Bien orienter les victimes et développer une approche partenariale, multiprofessionnelle de la lutte contre les violences et de la prise en charge des victimes

UNE MEILLEURE ORIENTATION DES VICTIMES

L'analyse des questionnaires à chaud atteste du succès de cet objectif : **la découverte des lignes d'écoutes et de l'existence des associations, et la volonté d'y rediriger les victimes** est évoquée par la quasi-totalité des stagiaires. Le constat est également largement partagé par les formatrices.

L'intérêt toute particulier des stagiaires sur l'orientation des victimes était d'ailleurs souvent perceptible dès le début des formations, lors des tours de paroles sur les attentes de chacun et chacune :

« Si je devais dire une attente, ce serait d'avoir des outils ou des relais pour orienter les victimes après qu'elles viennent nous voir. »

Observation d'une formation 2022, stagiaire gendarmerie nationale, 77

« Moi aussi, ce serait savoir comment orienter, et aussi mieux comprendre ce qu'il se passe après [pour la victime] avec les associations. »

Observation d'une formation 2021, stagiaire police nationale, 92

UNE MARGE DE PROGRESSION ENCORE POSSIBLE

Ce succès ne doit toutefois pas masquer un **besoin particulier exprimé au sujet des dispositifs juridiques de protection**. Les associations partagent le constat d'un manque de connaissances et d'outillage importants concernant l'ordonnance de protection (OP), le téléphone grave danger (TGD) et le bracelet antirapprochements (BAR), ainsi que le droit concernant le logement conjugal.

Si cela s'explique en partie par le fait que ces dispositifs ne relèvent pas directement de leur compétence, **cette méconnaissance peut avoir des effets concrets directs**. Ainsi, les stagiaires disent souvent ne pas être au courant de l'enjeu crucial de confidentialité de ces dispositifs (par exemple la non-mention du TGD dans la procédure pour ne pas en informer le conjoint violent).

Pour répondre d'abord à cette demande forte autour des possibilités d'orientation, le Centre Hubertine Auclert et les formatrices ont repris un outil créé par l'association Du Côté des Femmes : **la carte de soutien**.

La mobilisation de cet outil a permis de répondre aux questions concrètes des agents et agentes, et de présenter les associations locales vers lesquelles orienter les victimes (au sein de la ville ou du département). Les formatrices ont également invité les stagiaires à la compléter par les ressources qu'elles ou ils pouvaient connaître : par exemple, les coordonnées des psychologues ou intervenants et intervenantes sociales du commissariat.

Les associations ont également pris le temps de présenter et de décrire concrètement les différents dispositifs juridiques de formation (l'OP, le TGD et le BAR), en s'appuyant et en complétant l'expérience des stagiaires qui les connaissaient. Les formatrices ont également pu donner spécifiquement les coordonnées des permanences juridiques d'avocats et d'avocates dans les tribunaux de grande instance, afin que les stagiaires puissent y orienter d'autant plus facilement les femmes victimes.

Comme évoqué précédemment, les formatrices rappelaient les enjeux du recours à des démarches civiles en termes de protection pour les victimes, et invitaient les stagiaires à évoquer (et expliciter) ces dispositifs avec les victimes en leur indiquant les personnes ressources pour entamer les démarches.

« On fait le constat d'une grande méconnaissance des dispositifs juridiques. Je fais donc le choix de limiter les éléments judiciaires à l'essentiel pour consolider les bases, et surtout on fait un focus sur le choix des victimes de mettre en place des procédures civiles pour se protéger face aux échecs potentiels des procédures pénales. »

Retour d'une association spécialisée, 75

Enfin, les agents et agentes déplorent régulièrement au cours des formations de ne pas être tenues informées des décisions de justice concernant le contrôle judiciaire des auteurs. Une difficulté également constatée et regrettée par les associations

La carte de soutien

Document réalisé dans l'objectif de réunir l'ensemble des contacts et ressources utiles à connaître pour les forces de sécurité en proximité, au niveau local et départemental. Elle peut ainsi recenser les dispositifs et coordonnées d'aide pour les victimes, les enfants et éventuellement les auteurs.

Description

Trois cercles concentriques avec au centre le ou la professionnelle au contact de la victime.

Le 1^{er} cercle est dédié aux coordonnées des premiers secours (15, 17, 18, 115).

Le 2^e cercle est élargi aux coordonnées des autres acteurs et actrices professionnelles du secteur (l'association spécialisée locale, les services sociaux, le CIDFF, la Maison de Justice, etc.).

Le 3^e cercle est dédié aux associations spécialisées sur un type de violences en particulier, si des besoins émergent pour la victime (violences au travail, viols et violences sexuelles, addictions, situation de handicap, etc.). On y inclut également la FNACAV, réseau de structures qui travaille avec les auteurs de violences conjugales.

Conclusion

La double analyse, d'abord quantitative, puis qualitative, des données recueillies tout au long de ce projet de formation permettent de tirer plusieurs constats. D'abord, les formations répondent indéniablement à un besoin fort des forces de sécurité d'être outillées dans la compréhension des mécanismes et des spécificités des violences conjugales. Elles et ils peuvent ensuite analyser leurs pratiques professionnelles concernant l'accueil et la facilitation de la parole des victimes à l'aune de ces nouvelles connaissances. Enfin, l'analyse montre également l'apport important des formations concernant la problématique de l'orientation des victimes, un enjeu très largement identifié par les stagiaires. **Les formations, telles qu'elles ont été pensées, organisées et animées au sein du projet régional, ont donc permis une réelle montée en connaissance et en compétence des stagiaires** ; et ce dans chacun des trois corps de métier concerné, à savoir la PN, la GN et les PM.

L'évaluation a également permis de mettre en évidence certaines marges de progression. La persistance de différents stéréotypes ou impensés parmi les représentations des violences qu'ont les stagiaires nuit encore à la qualité et à l'efficacité de leurs pratiques professionnelles. **Les formations animées au sein de ce projet** doivent donc être pensées comme la partie d'un tout : **elles doivent s'inscrire dans un parcours de formation continue** qui permette aux stagiaires de consolider leurs acquis et d'améliorer encore leurs pratiques, au service d'un accueil toujours plus ajusté des victimes.

Pour répondre à ce double enjeu — établir dans la durée les réussites engagées par le projet et répondre aux besoins encore présents —, le Centre Hubertine Auclert formule 10 recommandations.

The background features a large, stylized number '10' in a dark orange color. The '1' is a simple vertical bar, and the '0' is a thick, rounded shape. The background is a lighter orange color. The text is white and positioned to the left of the '10'.

DIX
RECOMMANDATIONS
POUR AMÉLIORER
LA FORMATION DES
FORCES DE SÉCURITÉ
SUR LES VIOLENCES
CONJUGALES

RECOMMANDATION 1

Financer durablement la formation des forces de sécurité

/ Financer des formations au niveau local animées par les associations spécialisées.

Et ce, à travers la mobilisation par l'État des crédits nécessaires à leur mise en œuvre.

RECOMMANDATION 2

Garantir les conditions de réussite des formations

/ Privilégier des formations sur le site de travail des stagiaires, c'est-à-dire au sein des commissariats et des brigades.

En plus de faciliter la mobilisation des stagiaires, cela permet de former toute ou plusieurs personnes d'une même équipe : on passe alors d'une stratégie de formation individuelle à celle de formation structurelle en favorisant les échanges.

/ Rendre systématiques l'introduction et/ou la conclusion de chaque formation par la ou le commissaire ou plus haut-gradé du site de formation.

Cela permet de rappeler que la lutte contre les violences conjugales est un sujet porté par la hiérarchie, d'institutionnaliser la séance, de renforcer le poids et l'autorité des paroles des intervenants et intervenantes extérieures. Cela permet également de répondre aux questions des stagiaires touchant aux fonctionnements internes de l'institution.

/ Organiser de manière systématique, deux à trois mois après les formations, un ReTex d'une demi-journée.

Cela permet d'observer l'évolution des pratiques et d'identifier les besoins d'appui et de formation qui demeurent, avec les stagiaires formés et formées.

/ Adapter les contenus des formations aux compétences des stagiaires et aux contextes locaux.

Les PM n'ont pas les mêmes compétences que la PN et la GN, notamment sur la prise de plainte, et elles ne bénéficient pas toujours de formation spécifique sur les violences conjugales dans leur cursus de formation initiale. Les agents et agentes des PM pouvant être en première ligne lors d'interventions à domicile, il est nécessaire de bien évaluer les fonctionnements et prérogatives des équipes pour les outiller au mieux.

RECOMMANDATION 3

Transmettre par la formation, une grille de compréhension complète des violences conjugales

/ Généraliser les ateliers sur les stéréotypes de genre pour comprendre le continuum des violences et l'origine sexiste des violences conjugales.

Ces stéréotypes enferment les femmes et les hommes dans des rôles prédéfinis et sont le terreau des violences sexuelles et sexistes et notamment des violences conjugales.

/ S'assurer que la formation déconstruit les idées reçues selon lesquelles il y aurait des profils types de victimes et d'agresseurs.

Les violences conjugales existent partout, dans toutes les classes sociales, dans tous les milieux, chez les couples de tous âges (même très jeunes et ne cohabitant pas) et de toutes orientations sexuelles. La consommation excessive d'alcool, l'inactivité professionnelle ou la précarité économique ne sont pas sources de violences. Par contre, elles peuvent être des facteurs d'aggravation car elles renforcent la dépendance au conjoint. Elles peuvent également être la conséquence de ces violences.

/ Expliciter la place du dépôt de plainte dans le parcours d'une victime pour accéder à d'autres droits.

Si la procédure pénale est utile en elle-même, elle n'est pas la seule voie permettant aux victimes de se protéger. Elle s'inscrit dans une série de démarches que peut mobiliser la victime dans son parcours. Plusieurs dispositifs juridiques comme l'OP, qui relèvent de procédures civiles, nécessitent le plus souvent dans les faits un dépôt de plainte. Il en va de même pour l'ouverture de droits concernant, par exemple l'accès à un logement social de manière prioritaire.

RECOMMANDATION 4

Améliorer l'accueil des victimes et des enfants co-victimes

/ Garantir un accueil inconditionnel, respectueux et efficace de toutes les victimes de violences conjugales :

- Identifier les ressources pour le bon accueil des femmes handicapées (traduction en langue des signes, outils adaptés braille ou facile à lire, circulation dans les locaux, associations spécialisées).
- Identifier les collègues maîtrisant des langues étrangères pour la prise de plainte de femmes non-francophones, faire connaître et rendre accessible à toutes et tous les agents l'annuaire des traducteurs et traductrices assermentées.

- Organiser un espace au calme pour accueillir les enfants qui accompagneraient leur mère lors d'un dépôt de plainte, avec quelques jeux, un trotteur et un lit pliant.
- En intervention extérieure, accorder une attention toute particulière aux enfants : les considérer comme des co-victimes et prendre le temps de les écouter (de façon individuelle, si possible) et de les déculpabiliser, et ce quel que soit leur âge¹⁷.

/ Généraliser les protocoles féminicides sur l'ensemble du territoire francilien.

Et ce, afin de systématiser les bonnes pratiques de prise en charge des enfants au moment de l'intervention des forces de sécurité suite à l'assassinat d'une femme par son compagnon ou ex.

RECOMMANDATION 5

Outiller les forces de sécurité pour les interventions à domicile en cas de violences conjugales

/ Créer et mettre à disposition de toutes les forces de sécurité intervenant à domicile en Île-de-France une fiche réflexe « Intervention à domicile auprès de victimes de violences conjugales ».

Cette dernière pourrait être, à l'image de la grille d'évaluation du danger, le fruit d'une collaboration entre la PN, la GN et les associations spécialisées dans l'accompagnement des victimes.

RECOMMANDATION 6

Transmettre les informations nécessaires à la protection des victimes

/ S'assurer que les formations incluent des éléments de connaissance sur les démarches complémentaires au dépôt de plainte que peut enclencher la victime.

Cela doit concerner les procédures civiles comme l'OP, ainsi que les dispositifs de protection comme le TGD et le BAR.

/ Inclure dans les formations un rappel sur le droit concernant la séparation en lien avec le domicile conjugal :

- Pour se protéger, la victime a le droit de quitter le domicile conjugal avec ses enfants sans prévenir son conjoint. Il est très fortement recommandé qu'elle dépose une main-courante pour l'annoncer au commissariat.
- Dans le cadre d'une OP, elle peut conserver l'occupation du domicile conjugal, même s'il est seul propriétaire du bien ou seul titulaire du bail de location.

17

Sur l'accueil et la prise en charge des enfants co-victimes de violences conjugales, lire le rapport *Mieux protéger et accompagner les enfants co-victimes des violences conjugales* du Centre Hubertine Auclert, 2017 (màj octobre 2021). Disponible en téléchargement : <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/outil/rapport-mieux-protéger-et-accompagner-les-enfants-co-victimes-des-violences-conjugales-2017>

RECOMMANDATION 7

Systematiser une évaluation précise du danger

/ S'assurer que toutes les victimes de violences conjugales aient accès à la trame de plainte et à la grille d'évaluation du danger dans leur intégralité.

Les forces de sécurité doivent mobiliser ces outils intégralement, y compris quand la victime ne dénonce pas de violences physiques et évoque des violences psychologiques et/ou des cyberviolences.

/ S'assurer que la victime ne remplisse pas la grille d'évaluation du danger.

Cet outil technique doit être rempli par les forces de sécurité. Elles et ils doivent pour cela faire preuve de médiation pour ne pas sous-évaluer le danger, face à des victimes qui le plus souvent minimisent les violences subies.

RECOMMANDATION 8

Mieux articuler les décisions de justice et les pratiques des forces de sécurité

/ Faciliter l'accès rapide des forces de sécurité aux informations sur les dispositifs de protections des victimes (contrôle judiciaire, TGD, OP, BAR).

Aujourd'hui ces informations ne sont pas facilement accessibles pour de nombreux agents et agentes en situation potentielle d'interaction avec les victimes ou les auteurs, ce qui est source de difficultés. Il faudrait, par exemple, les joindre au fichier des personnes recherchées.

/ Informer les forces de sécurité d'une prolongation d'une OP.

En effet l'OP est prolongée automatiquement lorsqu'une procédure pénale est engagée, mais les forces de sécurité ont besoin d'un document daté afin de pouvoir mieux protéger la victime si le mis en cause ne respecte pas les obligations prévues. Cela peut prendre la forme d'une note du greffe aux affaires familiales.

RECOMMANDATION 9

Intégrer les forces de sécurité dans un réseau de partenaires pluriprofessionnels spécialistes de l'accompagnement des femmes victimes de violences

/ S'assurer que dans chaque formation les stagiaires disposent des coordonnées des acteurs et actrices locales de l'aide aux victimes (psychologues, permanences juridiques, hébergement, social, santé, etc.).

/ Faire connaître les dispositifs types « bons taxis » et « bons hôtels » mis en place par les collectivités locales.

Les dispositifs existants, facilitant le transport et l'hébergement, doivent faire l'objet de plus de communication pour être connus des forces de sécurité.

RECOMMANDATION 10

Garantir aux victimes une orientation adéquate

/ S'assurer de la bonne compréhension et du respect du rythme de la victime lors de la présentation des différents dispositifs à sa disposition pour l'aider.

La liberté de choix de la victime est essentielle car elle participe de sa reconstruction. Ainsi, il est par exemple nécessaire de la laisser contacter une association elle-même, si et quand elle le souhaite, sauf si elle demande une aide.

/ Systématiser la réquisition pour un examen par les unités médico-judiciaires (UMJ) pour toutes les plaintes pour violences conjugales (violences physiques, violences sexuelles, cyberviolences, violences économiques ou administratives, etc.), et ce quel que soit les délais d'attente.

Le retentissement psychologique peut être déterminé à partir de trois mois après les faits. Même lorsque les délais apparaissent long, ceux-ci seront utiles et nécessaires. L'agent ou l'agente doit expliciter le rôle des UMJ, en insistant sur :

- L'obtention d'un certificat évaluant les interruptions temporaires de travail (ITT), qui est central dans la suite de la procédure.
- La différence de rôle avec leur médecin personnel, qu'elles ont par ailleurs peut-être déjà consulté.

/ S'assurer que chaque victime de violences conjugales en contact avec les forces de sécurité se voit remettre une plaquette de documentation avec l'ensemble des coordonnées vers lesquelles elles peuvent trouver de l'aide au niveau local.

The background features a large, bold, black letter 'A' on the left side. The rest of the page is filled with a vibrant orange color. A small white horizontal line is positioned above the word 'ANNEXE'.

—

ANNEXE

La présentation détaillée des associations

Voici les 20 associations locales impliquées dans le projet régional de formation des forces de sécurité en Île-de-France, entre la fin mai 2021 et la fin mai 2022 :

Paris (75)

/ Elle's Imagine'nt : créée en 2009 cette association membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes est spécialisée dans l'accompagnement psychologique. Elle propose un suivi personnalisé des femmes vivant des violences conjugales, ainsi qu'un accompagnement dans leurs démarches administratives et juridiques. Elle est composée d'une équipe de psychologues, de juristes, d'avocats et avocates et de travailleuses sociales, spécialisée sur la question des violences conjugales. Elle propose également des groupes de parole pour les femmes, mais aussi pour les enfants co-victimes des violences.

= Les formations ont été animées par deux psychologues et un intervenant social en commissariat.

/ En avant toute(s) : créée en 2013, cette association membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes a pour objectif de lutter contre les violences vécues au sein du couple par les jeunes femmes et les personnes LGBTQI+. Pour cela, elle a développé le premier chat anonyme, gratuit et sécurisé de France sur le site commentonsaime.fr. Elle a également un pôle formation s'adressant à la fois aux jeunes mais aussi aux adultes et à tous les corps de métier.

= Les formations ont été animées par des formatrices et une chargée de prévention.

/ Droits d'urgence : association généraliste qui propose des actions en faveur de l'accès aux droits des personnes en situation d'exclusion sociale et de vulnérabilité ainsi que de leurs proches. Droits d'urgence a mis en place il y a 15 ans, un accueil renforcé dédié aux violences conjugales sur le point d'accès au droit du 20e arrondissement de Paris (P.A.D 20). L'association est également organisme de formation.

= Les formations ont été animées par une chargée d'accueil juridique et social du P.A.D 20, en binôme avec un ou une intervenante sociale en commissariat ou psychologue en commissariat.

/ CIDFF 75 : créé en 2006, l'association est membre de la Fédération nationale des centres d'information des droits des femmes et des familles, qui propose des permanences d'accès aux droits (droit de la famille, violences sexistes et sexuelles, droit des étrangers, etc.), la mise en protection juridique des femmes victimes de violences (OP, TGD, etc.) et l'accompagnement vers l'emploi des femmes victimes de violences. Les formations sont animées par une juriste ou une psychologue. L'association est également organisme de formation.

= Les formations ont été animées par des juristes, en binôme avec FDFA.

/ Femmes pour le dire femmes pour agir (FDFA) : l'association vise à promouvoir la place des femmes handicapées dans la société, quel que soit son handicap, lutter contre toute forme de discriminations, en particulier la double discrimination du genre et du handicap, et lutter contre toutes les formes de violences. L'association a mis en place un site web et une ligne d'écoute anonyme dédiée : Écoute Violences Femmes Handicapées - 01 40 47 06 06.

= Les formations ont été animées par une chargée de mission « lutte contre les violences » ou la présidente de l'association, en binôme avec le CIDFF 75.

ANNEXE

I Le Collectif féministe contre le viol

(CFCV) : créée en 1985, l'association anime une ligne d'écoute anonyme et gratuite pour les victimes de violences sexuelles - 0800 05 95 95. L'association organise également des formations pour les publics professionnels sur les violences sexuelles tout au long de l'année. L'association est organisme de formation.

= Les formations ont été animées par des chargées de mission écoutantes, juristes, psychomotriciennes, médecins en santé publique.

I Union régionale Solidarité Femmes

Île-de-France (URSF IDF) : coordonne les associations du réseau de la Fédération nationale Solidarité Femmes en Île-de-France.

= A facilité le montage des dossiers de formation.

Seine et Marne (77)

I Paroles de femmes – Le Relais : créé en 1996, cette association interdépartementale (77 et 91) écoute, accompagne dans leur reconstruction identitaire et héberge les femmes et les enfants victimes de violences. Elle mène aussi des actions de formations et de prévention pour contribuer à faire évoluer les lois et les mentalités, afin de promouvoir une société plus égalitaire entre les femmes et les hommes. L'association est également organisme de formation.

= Les formations ont été animées par une chargée d'action de formation, en binôme avec une travailleuse sociale.

Yvelines (78)

I Women safe & children : créée en 2014, l'association est un lieu d'écoute et d'accompagnement des femmes victimes et des enfants/adolescents et adolescentes victimes et/ou témoins de tous types de violences, quel que soit le lieu où elles sont perpétrées. Précurseur en France d'une organisation pluridisciplinaire, l'association permet de faire travailler en un même lieu la santé et la justice. Elle dispose d'un pôle formation et sensibilisation.

= Les formations ont été animées par une juriste, une psychologue et une majeure de police (formatrice dans le 78).

Essonne (91)

I Femmes Solidarité 91 - Association Communauté Jeunesse : créé en 1981, cette association est membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes. Elle écoute, accueille, accompagne et héberge des femmes victimes de violences et leurs enfants. Elle a aussi pour mission de conseiller, orienter et sensibiliser les publics professionnels et proposer des actions de prévention/sensibilisation/formation sur la question des violences faites aux femmes et de l'égalité femmes-hommes.

= Les formations ont été animées par deux éducatrices spécialisées formées à la question des violences et en victimologie.

Hauts-de-Seine (92)

I CIDFF 92 Nord : créée en 1972, l'association membre de la Fédération nationale des CIDFF propose des permanences juridiques individuelles d'accès aux droits (droit de la famille, violences faites aux femmes, droit des étrangers), une consultation psychologique mais aussi des actions de formation et de sensibilisation.

= Les sessions de formation ont été animées par une juriste et une psychologue, en binôme avec l'Escale – Solidarité Femmes.

I L'Escale - Solidarité Femmes : créée en 1992, l'association membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes a une mission d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'hébergement de femmes victimes de violences, en particulier conjugales.

= Les sessions de formations ont été animées par une référente violences conjugales, en binôme avec le CIDFF 92 Nord.

I CIDFF 92 Sud : créé en 1977 l'association membre de la Fédération nationale des CIDFF propose des permanences juridiques individuelles d'accès aux droits (droit de la famille, violences faites aux femmes, droit des personnes étrangères), du soutien psychologique et du soutien à la parentalité.

= Les sessions de formation ont été animées par une juriste, en binôme avec le Centre Flora Tristan.

ANNEXE

/ Le Centre Flora Tristan : créée en 1978, l'association membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes a une mission d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'hébergement de femmes victimes de violences, en particulier conjugales.

= Les sessions de formations ont été animées par une référente violences conjugales, en binôme avec le CIDFF 92 Sud.

Seine-Saint-Denis (93)

/ La Maison des femmes de Saint-Denis : créé en 2016, l'association est une structure médico-sociale où des soignants et soignantes et des acteurs et actrices du monde de la police, de la justice et du droit, mais aussi des artistes et des sportives accueillent des femmes en difficulté ou victimes de violences et leur propose un parcours complet de soins, ainsi qu'un accompagnement social et juridique.

= Les formations ont été animées par une formatrice et une sage-femme ou une médecine.

/ SOS femmes 93 : créé en 1989, l'association membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes a une mission d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'hébergement de femmes victimes de violences, en particulier conjugales.

= Les formations ont été animées par une cheffe de service (travail social), en binôme avec le CIDFF 93.

/ CIDFF 93 : l'association membre de la Fédération nationale des CIDFF propose des permanences juridiques individuelles d'accès aux droits (droit de la famille, violences faites aux femmes, droit des personnes étrangères), du soutien psychologique et un accompagnement vers l'emploi pour toutes les femmes.

= Les formations ont été animées par une juriste, en binôme avec SOS Femmes 93.

Val-de-Marne (94)

/ CIDFF 94 : créé en 1975 l'association membre de la Fédération nationale des CIDFF propose des permanences juridiques individuelles d'accès aux droits (droit de la famille, violences faites aux femmes, droit des personnes étrangères), un pôle victimes et un pôle formation et sensibilisation.

= Les formations ont été animées par une juriste (la directrice), en binôme avec Tremplin 94.

/ Tremplin 94 Solidarité Femmes : créé en 1995, l'association membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes a une mission d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'hébergement des femmes victimes de violences, en particulier conjugales. L'association dispose également d'un pôle formation.

= Les formations ont été animées par une cheffe de service formatrice, en binôme avec le CIDFF 94.

Val-d'Oise (95)

/ Du côté des femmes : créé en 1983, l'association membre de la Fédération nationale Solidarité Femmes a une mission d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'hébergement des femmes victimes de violences, en particulier conjugales. L'association est également organisme de formation.

= Les formations ont été animées par des psychologues et/ou des travailleuses sociales.

RÉDACTION PRINCIPALE

Maxime Gosset

RÉDACTION SECONDAIRE

Amandine Berton-Schmitt,
François Grolier, Aurélie
Latourès

COORDINATION ET SUIVI

ÉDITORIAL

Léa Moureau

ÉDITEUR

Centre Hubertine Auclert
Octobre 2022

MISE EN PAGE

Delphine Hugueny

IMPRIMERIE

Exaprint

DÉPÔT LÉGAL

Octobre 2022



www.centre-hubertine-auclert.fr

Le Centre Hubertine Auclert est le centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, organisme associé du Conseil régional d'Île-de-France.

Il promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'Observatoire régional des violences faites aux femmes.

Il apporte de l'expertise et des ressources sur ces thèmes aux actrices et acteurs du territoire francilien (collectivités, associations, syndicats, établissements scolaires), notamment à travers la production d'études, la conception d'outils et l'animation de formations.

